

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES
AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD INTITULÉ *LES EFFETS DE LA PÉNURIE DE LOGEMENTS*
SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES AU CANADA**

INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada remercie le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord (le Comité) de la Chambre des communes de son étude et accepte les 20 recommandations formulées dans son rapport *Les effets de la pénurie de logements sur les peuples autochtones au Canada*, qu'il a présenté le 13 juin 2022. Le gouvernement tient également à remercier les témoins de partout au pays qui ont participé à cette étude cruciale. Les recommandations du Comité sont conformes à un bon nombre de mesures que le gouvernement a prises afin de remédier au déficit de logements qui touche les communautés autochtones.

Le logement est un déterminant clé de la santé et constitue le fondement de l'amélioration des résultats socioéconomiques et du bien-être des communautés autochtones. Le Canada s'engage à continuer à investir dans l'immédiat et à long terme pour soutenir les travaux en cours visant à combler les lacunes dans les infrastructures d'ici 2030, en s'employant tout particulièrement à accélérer les investissements dans les logements pour les Autochtones. Cet engagement figure dans les lettres de mandat de la ministre des Services aux Autochtones; du ministre des Relations Couronne-Autochtones; du ministre des Affaires du Nord; du ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion; et du ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités.

La réponse du gouvernement souligne les mesures prises pour faire avancer la réalisation progressive du droit à un logement suffisant. Ce droit est reconnu par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, auquel le Canada a adhéré en 1976, et constitue l'un des piliers centraux de la politique canadienne sur le logement énoncée dans la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement*.

De plus, la réponse du gouvernement fait état des efforts que le Canada a déployés pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable (ODD) du Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies). Plus précisément, l'ODD n° 11, *Villes et communautés durables*, vise l'accès à des logements adéquats pour tous, tandis que l'article 23 de la Déclaration des Nations Unies stipule que les peuples autochtones ont le droit d'être activement associés à l'élaboration et à la définition des programmes, priorités et stratégies les concernant en matière de logement, et, autant que possible, d'administrer ces programmes par l'intermédiaire de leurs propres institutions.

En règle générale, les programmes et les services offerts par le gouvernement fédéral sont fondés sur une politique plutôt qu'une loi et sont principalement destinés aux membres inscrits des Premières Nations vivant dans une réserve et aux Inuits. Le gouvernement fédéral a récemment annoncé un financement ciblé pour le logement des Métis, y compris les

établissements métis de l'Alberta, et les Autochtones vivant en milieu urbain. Il fournit également des programmes et initiatives ciblés en matière de logement pour les Autochtones ou des programmes généraux dans le cadre desquels les peuples autochtones comptent parmi les multiples groupes pouvant présenter une demande. Par le biais des budgets de 2021 et 2022, le gouvernement fédéral a également pris des mesures pour répondre aux besoins en matière de logement et d'infrastructure des communautés des Premières nations des Territoires du Nord-Ouest ayant des terres hors réserve, et des communautés métisses qui ne sont pas représentées par une organisation autochtone nationale métisse et qui ne sont pas assujetties à un traité moderne ou à un accord d'autonomie gouvernementale.

Par exemple, au nombre de ces programmes fédéraux figurent le Programme de logement dans les réserves des Premières Nations et l'Initiative d'innovation pour la construction de logements dans les communautés autochtones de Services aux Autochtones Canada (SAC), laquelle vise à financer et à appuyer les innovateurs autochtones qui ont des idées de logement pour leurs communautés. De plus, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) peut octroyer des fonds pour le logement aux gouvernements autochtones selon le contenu de leur traité moderne ou de leur entente sur l'autonomie gouvernementale ou par d'autres méthodes. Quant à la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance *Vers un chez soi*, qui est gérée par Infrastructure Canada, elle « soutient financièrement des communautés urbaines, autochtones, rurales et éloignées du Canada pour les aider à répondre à leurs besoins locaux en matière d'itinérance ».

Depuis 2016, le gouvernement a investi 2,7 milliards de dollars pour construire, rénover ou moderniser des maisons dans les communautés autochtones. Le budget de 2022 prévoit un financement supplémentaire de 4 milliards de dollars sur sept ans, à compter de 2022-2023, afin d'accélérer les travaux visant à combler le déficit de logements pour les Autochtones, y compris des fonds pour le logement dans les réserves (2,4 milliards de dollars); les communautés des Premières Nations signataires d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et de traités modernes (565 millions de dollars); le logement des Inuits (845 millions de dollars); le logement des Métis (190 millions de dollars); et 300 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, par l'intermédiaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), pour élaborer conjointement et mettre en œuvre une stratégie sur le logement pour les Autochtones en milieu urbain, rural et nordique. En plus de ces nouveaux investissements, le gouvernement fédéral affectera 150 millions de dollars aux gouvernements territoriaux pour répondre aux besoins en matière de logement dans le Nord, et 2 des 20 milliards de dollars octroyés aux fins de la réforme à long terme du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations afin de répondre aux besoins en matière de logement des enfants des Premières Nations une fois qu'une entente de règlement définitive aura été conclue. Au total, le gouvernement du Canada investira 6,3 milliards de dollars sur sept ans pour améliorer et élargir l'offre de logements pour les Autochtones au Canada. Ces nouvelles dépenses s'ajoutent aux initiatives gouvernementales en cours, notamment aux travaux exécutés dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement.

Les communautés autochtones constatent déjà les avantages que procurent ces investissements. Depuis avril 2016, SAC et la SCHL ont conjointement appuyé la construction de 9 088 nouvelles maisons dans les réserves, dont 5 447 sont terminées, ainsi que des travaux de réparation dans 17 328 maisons, qui étaient achevés dans 12 524 d'entre elles en date du 31 mars 2022. En outre, trois stratégies sur le logement fondées sur les distinctions ont été élaborées conjointement et sont en cours de mise en œuvre, à savoir la Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations, la Stratégie de logement pour l'Inuit Nunangat et l'Accord auxiliaire sur le logement de la Nation métisse. Dans le cadre de cet Accord auxiliaire, 1 158 unités ont été construites, et 2 096, rénovées. De plus, 7 584 familles métisses ont bénéficié de subventions au logement.

D'ici la fin de 2022-2023, près de 500 nouvelles unités de logement auront été construites dans les régions du Nunavik, du Nunatsiavut et d'Inuvialuit depuis 2016. À ce jour, le financement fédéral destiné au logement a servi à développer des terrains ou à préparer des lots existants pour la fourniture de logements, ainsi qu'à appuyer la réparation de logements d'Inuits et à élargir des programmes comme le programme de réparation de maisons du gouvernement du Nunatsiavut, qui cible l'abordabilité du chauffage. Les investissements du budget de 2022 permettront de construire de nombreuses autres unités de logement, d'élargir les initiatives et les programmes de réparation de logements, de contribuer directement à couvrir les coûts de fonctionnement et d'entretien, de renforcer les capacités et d'appuyer la collecte de données.

Dans le budget de 2021, 50 millions de dollars ont été versés aux gouvernements du Nunavut (25 millions de dollars) et des T.N.-O. (25 millions de dollars). Le budget de 2022 prévoit 150 millions de dollars sur deux ans pour appuyer le logement abordable et l'infrastructure connexe dans le Nord, dont 60 millions de dollars seront versés au gouvernement du Nunavut. Grâce à ce financement souple, les partenaires pourront continuer à répondre à leurs besoins immédiats et les plus pressants en matière de logement et d'infrastructure. Ces investissements, qui constituent le premier financement fondé sur les distinctions versé aux organisations inuites du Nunavut, aideront à alléger les pressions associées aux délais prolongés pour acquérir les matériaux, embaucher les équipes et achever les travaux de construction dans l'Inuit Nunangat.

Le gouvernement du Canada continuera de collaborer avec les partenaires autochtones à l'élaboration conjointe de solutions efficaces en matière de logement et de faire des investissements à long terme dans l'infrastructure de logement et la prestation de services de logement dans les communautés afin d'éliminer l'écart en matière d'infrastructures d'ici 2030. Le gouvernement du Canada accepte les vingt (20) recommandations du Comité, en reconnaît l'importance et y répond comme suit :

Recommandation 1 : Que toutes les politiques ou les propositions législatives fédérales relatives au logement des Autochtones soient élaborées conjointement avec ces derniers, y compris les membres des Premières Nations vivant dans les réserves, des Premières Nations autonomes et signataires de traités modernes, des Premières Nations du Nord, des communautés inuites et métisses, des établissements métis ainsi que des organisations qui

représentent les Autochtones vivant en milieu urbain.

Le gouvernement du Canada est résolu à donner aux Autochtones un plus grand contrôle sur la conception et la prestation des services dans le but de renforcer les relations de nation à nation, les relations entre les Inuits et la Couronne et les relations de gouvernement à gouvernement, dans le cadre desquelles les communautés autochtones sont des nations autonomes et autodéterminées.

Lors de l'adoption du projet de loi C-15, *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, le gouvernement du Canada s'est publiquement engagé à mettre pleinement en œuvre tous les aspects de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones conformément à la *Loi constitutionnelle* de 1982. La Déclaration des Nations Unies précise que les peuples autochtones ont le droit de définir et d'élaborer des priorités et des stratégies en vue d'exercer leur droit au développement. Plus précisément, l'article 23 de la Déclaration de l'ONU stipule que les peuples autochtones « ont le droit d'être activement associés à l'élaboration et à la définition des programmes de santé, de logement et d'autres programmes économiques et sociaux les concernant, et, autant que possible, de les administrer par l'intermédiaire de leurs propres institutions ». De plus, le Canada engage actuellement les groupes autochtones, y compris les OIN et les détenteurs de droits en vertu de l'article 35, dans l'élaboration d'un plan d'action visant à réaliser les objectifs de la Déclaration des Nations Unies, y compris l'article 23.

Dans la même optique, le gouvernement du Canada travaille activement en partenariat avec les gouvernements et les organisations inuits, métis et des Premières Nations à l'élaboration conjointe et à la mise en œuvre de trois stratégies sur le logement fondées sur les distinctions, à savoir la Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations, la Stratégie de logement pour l'Inuit Nunangat et l'Accord auxiliaire sur le logement de la Nation métisse.

La Stratégie nationale décennale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations a été élaborée conjointement par les Premières Nations et les partenaires fédéraux, à la suite d'un processus de consultation approfondie auprès des partenaires des Premières Nations. La Stratégie, qui a été approuvée par les chefs en décembre 2018, décrit la voie à suivre à long terme pour transférer aux Premières Nations la prise en charge, le contrôle et la gestion des logements.

Dirigée par les Premières Nations, la Stratégie définit les principaux piliers de la prise en charge, du contrôle et de la gestion des logements par les Premières Nations, y compris du renforcement des compétences et des capacités, et du financement. Elle est conçue pour accroître l'accès des Premières Nations à des logements durables qui répondent à leurs priorités, respectent les différences régionales et culturelles, et appuient la prise de mesures en étapes et à un rythme de transition adapté aux capacités et à l'état de préparation des Premières Nations.

Les efforts d'élaboration conjointe de la Stratégie et des produits et processus connexes avec les Premières Nations ont permis de produire de robustes analyses de données et de coûts en lien avec les conditions de logement dans les réserves. Ces analyses ont d'ailleurs amené le gouvernement fédéral à investir 2,4 milliards de dollars supplémentaires sur cinq ans, à compter d'avril 2022, de manière à permettre aux Premières Nations de rénover et de construire des logements, d'acquérir et de viabiliser des terrains, ainsi que de développer et de renforcer les capacités liées au logement dans les réserves, y compris d'accroître le financement pour les gestionnaires du logement.

La Stratégie de logement pour l'Inuit Nunangat a été élaborée conjointement avec les partenaires inuits (Inuit Tapiriit Kanatami et les quatre organisations inuites chargées des revendications territoriales) et approuvée par les dirigeants inuits et les ministres du gouvernement du Canada à la réunion du 29 novembre 2018 du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne. Le plan de mise en œuvre de la Stratégie est en cours d'élaboration et sera présenté pour approbation à la réunion de l'automne 2022 du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne.

La Stratégie servira à orienter les récents investissements du gouvernement du Canada dans le logement des Inuits afin de combler l'écart en matière de logement entre l'Inuit Nunangat et le reste du Canada. Le budget de 2018 prévoyait 400 millions de dollars sur 10 ans pour la région désignée des Inuvialuits (Territoires du Nord-Ouest), le Nunavik (Québec) et le Nunatsiavut (Territoires du Nord-Ouest), trois régions de l'Inuit Nunangat. La Stratégie comprend notamment une collaboration avec les partenaires inuits dans le but de créer un mécanisme de subvention pour le logement des Inuits pour acheminer le financement aux organisations et aux gouvernements chargés de mettre en application les accords sur les revendications territoriales inuites. Depuis 2016, trois organisations inuites responsables des revendications territoriales, soit celles de la Société régionale inuvialuit (Territoires du Nord-Ouest), la Société Makivik (Nord du Québec) et le gouvernement Nunatsiavut (Nord du Labrador), administrent directement des fonds de 480 millions de dollars (80 millions de dollars provenant du budget de 2016, et 400 millions de dollars, du budget de 2018), qui visent à améliorer les conditions de logement dans l'Inuit Nunangat. Les investissements du budget de 2018 s'ajoutent aux 240 millions de dollars sur 10 ans annoncés dans le budget de 2017 pour soutenir le logement au Nunavut. Aussi, les investissements prévus dans le budget de 2022 permettront d'accélérer les progrès et également de combler les principales lacunes relevées dans la Stratégie de logement pour l'Inuit Nunangat de 2019, y compris d'inclure la Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) dans les bénéficiaires des investissements fondés sur les distinctions. Les quatre organisations inuites chargées des revendications territoriales utilisent ces fonds pour répondre de manière autodéterminée aux besoins en matière de logement cernés à l'échelle régionale et communautaire. En outre, aux termes de la Politique sur l'Inuit Nunangat qui a été approuvée en avril 2022 par les dirigeants inuits et le premier ministre, le Canada s'engage à travailler directement avec les Inuits en vue d'améliorer les politiques et les programmes fédéraux qui les concernent.

L'élaboration conjointe de politiques sur le logement fait aussi partie intégrante de l'Accord Canada-Nation métisse signé en avril 2017 au cours du premier Sommet entre la Nation métisse et la Couronne à Ottawa. L'Accord représente un pas important vers une relation renouvelée de gouvernement à gouvernement fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, l'élaboration conjointe et le partenariat. Il s'agit de la première fois que le gouvernement du Canada attribue du financement aux citoyens métis pour le logement. La Nation métisse peut gérer ces fonds en vue de répondre à ses besoins connexes de la façon qu'elle juge la plus efficace et la plus appropriée. L'Accord auxiliaire sur le logement, qui est financé au moyen d'un investissement de 500 millions de dollars sur 10 ans provenant du budget de 2018, définit la conception, la prestation et l'administration des services de logement offerts par les organisations membres de la Nation métisse. Il assure l'adoption d'une approche coordonnée à l'échelle du gouvernement fédéral afin d'établir les priorités, de prendre des mesures concrètes et d'obtenir des résultats tangibles dans un certain nombre de domaines, dont le logement. L'Accord s'inscrit dans le cadre de l'engagement pris par le gouvernement du Canada de fournir un financement qui répond aux priorités de la Nation métisse, c'est-à-dire de faire l'acquisition de nouvelles maisons, de réparer les maisons existantes et de verser un supplément au loyer aux familles dans le besoin.

En 2017, le gouvernement du Canada a signé un protocole d'entente avec le Conseil général des établissements métis, lequel engageait les parties à renouveler et à renforcer leur relation de gouvernement à gouvernement et à appuyer une réconciliation durable avec les huit établissements métis de l'Alberta. Une entente-cadre a ensuite été signée en 2018; celle-ci a servi de base pour la négociation d'un accord de réconciliation avec les huit conseils d'établissement qui forment le Conseil général des établissements métis. Cet accord prévoyait du soutien au logement dans les communautés métisses. Faisant fond sur plus de 2,7 milliards de dollars accordés pour l'aide au logement dans les communautés autochtones depuis 2016, le budget de 2022 fournit 190 millions de dollars pour permettre aux Métis de répondre aux besoins urgents en logement, ce qui inclut des fonds expressément destinés aux institutions et aux gouvernements métis du Canada.

Le gouvernement du Canada reconnaît les répercussions de l'itinérance et du manque de logements sur toutes les communautés du Canada, et en particulier sur les Autochtones, chez lesquels le taux d'itinérance est considérablement plus élevé que chez le reste de la population. Le 12 août 2022, l'honorable Ahmed Hussen, ministre du Logement, de la Diversité et de l'Inclusion, a annoncé que le gouvernement du Canada avait presque doublé ses investissements, qui sont passés d'un peu plus de 2 milliards de dollars sur 9 ans à près de 4 milliards de dollars en fonds fédéraux, dans Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, lancée en avril 2019, qui appuie les objectifs de la Stratégie nationale sur le logement en aidant les Canadiens les plus vulnérables à conserver un logement sécuritaire, permanent, accessible et abordable afin de réduire de 50 p. cent l'itinérance chronique à l'échelle nationale d'ici 2027-2028. Dans le discours du Trône de 2020, le gouvernement s'est engagé à éliminer l'itinérance chronique.

Quand Vers un chez-soi a été lancé, en avril 2019, un financement destiné aux approches fondées sur les distinctions à l'égard de l'itinérance chez les Premières Nations, les Métis et les Inuits a été accordé pour la première fois de l'histoire des programmes fédéraux de lutte contre l'itinérance, et les organisations autochtones ont été consultées dans l'élaboration d'une définition appropriée de l'itinérance chez les Autochtones, laquelle est actuellement utilisée par le programme. Depuis, Vers un chez-soi collabore avec les organisations autochtones nationales afin d'élaborer et de mettre en œuvre conjointement ces approches, de même qu'avec les Inuits, les Métis et les Premières Nations autonomes et celles visées par un traité moderne afin d'assurer une mise en œuvre conforme aux dispositions et aux structures des traités modernes et des ententes sur l'autonomie gouvernementale. Vers un chez-soi a également financé un poste de coordonnateur afin de réunir les organisations autochtones menant leurs activités dans le cadre du volet Itinérance chez les Autochtones du programme et de favoriser un dialogue cohérent à propos de l'itinérance chez les Autochtones en milieu urbain. Ce dialogue ainsi que ce travail d'élaboration conjointe éclaireront l'approche en constante évolution du gouvernement fédéral en ce qui concerne l'itinérance chez les Autochtones.

Par ailleurs, le gouvernement du Canada reconnaît que le logement est un élément fondamental de la santé des familles et des communautés, particulièrement pendant la pandémie de COVID-19. Grâce à des investissements et à des partenariats continus avec les gouvernements territoriaux du Canada, le gouvernement du Canada donne à ses partenaires territoriaux les moyens de veiller à ce que tous les habitants du Nord (autochtones ou non) aient accès à un logement permanent et sécuritaire et soutient la santé et le bien-être de ces derniers au moyen de solutions élaborées dans le Nord.

Recommandation 2 : Que le gouvernement du Canada, reconnaissant que le logement est un déterminant social essentiel de la santé, collabore avec les gouvernements, organisations et communautés autochtones, ainsi qu'avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux, pour élaborer et mettre en œuvre immédiatement des mesures culturellement adaptées visant à atténuer les répercussions sanitaires, sociales, éducatives et économiques de la crise du logement sur les peuples autochtones, principalement par l'ajout de logements afin de remédier aux conditions de surpeuplement chronique; et qu'une attention particulière soit accordée aux répercussions sur les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones pour que la prise en charge intégrée nécessaire soit offerte.

Le gouvernement du Canada reconnaît que le logement est un important déterminant social de la santé et constitue le fondement de l'amélioration des résultats socioéconomiques et du bien-être des communautés autochtones qui continuent de subir certaines des pires conditions de vie au Canada. Il a donc annoncé plus de 2,7 milliards de dollars depuis 2016 pour appuyer la fourniture de logements dans les communautés autochtones. Depuis 2016 et en date du 30 septembre 2021, SAC et la SCHL ont soutenu conjointement la construction et la réparation de logements pour les ménages et les communautés des Premières Nations dans les réserves. Cela comprend 7 873 nouvelles maisons, dont 61 % ou 4 827 sont terminées, et la réparation de 15

421 maisons, dont 76 % ou 11 754 sont terminées. Selon le Recensement de 2016, les habitations situées dans les réserves étaient six fois plus susceptibles d'avoir besoin de réparations importantes que les habitations des non-Autochtones en dehors des réserves, et 20,3 p. cent des ménages dans les réserves vivaient dans les logements surpeuplés (comparativement à 1,8 p. cent des ménages non autochtones en dehors des réserves).

Le directeur parlementaire du budget estime que 15 p. cent de tous les ménages métis vivent dans des logements surpeuplés, qui coûtent plus de 30 p. cent de leur revenu brut ou qui nécessitent des réparations majeures. Dans l'Inuit Nunangat, 51,7 p. cent des Inuits vivaient dans les logements surpeuplés. Un des phénomènes liés de façon évidente aux logements surpeuplés et inadéquats est la prévalence et la persistance de la tuberculose dans les communautés inuites. En effet, le taux de tuberculose chez les Inuits est près de 300 fois plus élevé que chez les Canadiens non autochtones. Les liens entre la propagation des maladies respiratoires et les logements inadéquats et surpeuplés sont bien documentés. En mars 2018, le ministre des Services aux Autochtones s'est engagé à éliminer la tuberculose dans l'Inuit Nunangat d'ici 2030.

L'absence d'infrastructures communautaires essentielles a des répercussions négatives chez tous les membres des communautés autochtones et engendre souvent le surpeuplement. Les taux élevés de surpeuplement dans les communautés autochtones sont associés à la propagation de la tuberculose, de maladies respiratoires, dont la COVID-19, et d'autres maladies évitables. De plus, les mauvaises conditions de vie nuisent à la santé mentale (c.-à-d. stress et anxiété accrus, sentiment de fierté et d'identité compromis, taux de suicide supérieur à la moyenne).

De meilleurs logements moins surpeuplés dans les communautés autochtones amélioreront le bien-être collectif et la prospérité économique pour tous, peu importe l'âge, le genre, la culture, la langue, l'orientation sexuelle, l'éducation, la capacité, l'emplacement géographique, la religion, l'origine ethnique ou le statut socioéconomique.

Le manque d'infrastructures communautaires touche tous les membres des communautés autochtones; toutefois, dans certains secteurs, les aînés, les femmes, les personnes en situation de handicap, les personnes 2SLGBTQQIA+, les jeunes et les enfants autochtones sont affectés de manière disproportionnée et sont plus susceptibles de bénéficier des investissements additionnels que les autres membres de la communauté. Par exemple, les recherches préliminaires indiquent que la réunification des familles est liée à l'accès à un logement adéquat, et donc que l'amélioration des conditions de logement revêt une importance fondamentale dans la protection de l'intégrité des familles et des communautés des Premières Nations ainsi que des soins appropriés aux enfants autochtones.

Qui plus est, en améliorant la qualité et le continuum du logement dans les communautés des Premières Nations, on offre ainsi un environnement stable où les enfants peuvent aller à l'école, apprendre et réussir, ainsi qu'acquérir une base en vue d'une carrière à l'âge adulte. Les enfants et les jeunes des Premières Nations doivent souvent quitter leur communauté pour avoir accès à l'éducation et à la formation, aux services de santé, aux services sociaux et aux

emplois. Ainsi, l'accès à un hébergement de transition qui offre un soutien approprié sur le plan culturel pour les étudiants ou les apprentis de tous âges, ainsi qu'à des soins de soutien ou de groupe, et à des refuges de transition est aussi important.

Les besoins des aînés constituent un autre aspect intersectionnel important à prendre en considération dans la conception des logements destinés aux Autochtones. Les aînés ont généralement besoin d'adaptations qui sont très différentes de celles qui sont requises pour les jeunes familles. Bien que la population autochtone soit plus jeune que le reste de la population canadienne, elle est tout de même vieillissante. Selon les projections démographiques, la proportion des populations des Premières Nations, des Métis et des Inuits âgée de 65 ans et plus pourrait doubler d'ici 2036. Il arrive souvent que les Premières Nations ne soient pas en mesure de financer les rénovations requises pour accueillir les personnes âgées à mobilité réduite, et les résidences pour personnes âgées et les établissements de soins de longue durée sont rares. Par conséquent, les personnes âgées peuvent être forcées de vivre sans structures de mobilité adéquatement conçues, d'emménager chez des membres de la famille, ce qui aggrave les problèmes de surpeuplement, ou de quitter leur communauté pour avoir accès à des installations adéquates qui pourraient ne pas être appropriées sur le plan culturel.

Le gouvernement du Canada aide les organisations autochtones à recueillir des données sur ces sous-populations afin de comprendre les obstacles auxquelles elles font face, cerner les lacunes dans les programmes et les services et trouver conjointement des solutions pour y remédier. Par exemple, SAC, la SCHL et Emploi et Développement social Canada ont appuyé un projet de recherche conjoint avec l'Association des femmes autochtones du Canada et, en mars 2020, ont produit un rapport intitulé « Indigenous Housing : Policy and Engagement—Final Report to Indigenous Services Canada ». Le rapport décrit les pratiques exemplaires à appliquer dans l'ensemble du pays afin de combler les besoins en logement des personnes en situation de handicap, des femmes, des familles, des jeunes et des personnes 2SLGBTQQA+ autochtones. Les principaux aspects cernés sont le continuum du logement, lequel s'entend l'éventail de choix en matière de logement qui s'offrent à une personne; les services de soutien pour les itinérants; les services de soutien pour les femmes qui changent de province ou de territoire, par exemple en quittant une réserve pour se rendre dans un centre urbain, ou celles qui fuient la violence ou sont à la recherche d'un meilleur revenu.

Le taux de violence chez les femmes et les filles autochtones est deux fois plus élevé que chez les femmes non autochtones. Parmi les causes fondamentales de la violence familiale, notons le surpeuplement et le manque d'accès à un logement approprié. L'accès à un logement sécuritaire et abordable est une considération importante pour les femmes et les filles qui quittent des situations de violence et, selon le Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées (FFADA), la pauvreté et l'insécurité en matière de logement de même que l'itinérance sont des facteurs de risques cruciaux qui touchent de façon disproportionnée les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones. Le Rapport souligne également que, pour assurer la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2SLGBTQQA+ autochtones, ces services doivent leur être offerts dans leur propre communauté.

Par l'intermédiaire de SAC et de la SCHL, le gouvernement du Canada participe au groupe de travail sur le logement du Congrès des peuples autochtones. De plus, SAC continue de collaborer avec l'Assemblée des Premières Nations (APN) sur une base bilatérale afin de discuter des mises à jour et des progrès relatifs à la Stratégie sur le logement des Premières Nations et les infrastructures connexes. Les forums et les processus décisionnels de l'APN tiennent compte du point de vue des conseils consultatifs des femmes, des jeunes et des personnes 2SLGBTQIA+.

En même temps, la SCHL offre des programmes aux communautés des Premières Nations dans les réserves depuis les années 1970, par exemple pour la construction de logements abordables, la rénovation et les réparations, des outils de gestion du logement ainsi que la formation sur la construction et l'entretien. Ces mesures aident à construire et entretenir les logis dans les communautés des Premières Nations.

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada poursuit également sa collaboration avec les Inuits afin de mettre en œuvre la Stratégie sur le logement dans l'Inuit Nunangat, élaborée conjointement, dans le cadre de laquelle les progrès globaux sont surveillés par l'entremise du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne. Le groupe de travail sur la mise en œuvre de la stratégie comprend des membres de l'Association des femmes inuites du Canada (Pauktuutit), dont la présidente est membre à part entière du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne.

Des programmes sont aussi offerts à tous les Canadiens, y compris les gouvernements, les organisations et les communautés autochtones, dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement. La SCHL exécute la Stratégie nationale sur le logement, un plan de plus de 72 milliards de dollars sur dix ans, en mettant expressément l'accent sur les personnes les plus vulnérables. Dans l'ensemble des initiatives s'inscrivant dans la Stratégie nationale sur le logement, la SCHL accorde la priorité aux projets visant à créer de nouveaux logements pour les Autochtones et à réparer les logements existants.

En 2019-2020, le gouvernement fédéral a investi plus de 512 millions de dollars sur cinq ans dans la lutte à l'itinérance chez les Autochtones dans le cadre de Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance. Le financement ciblé destiné à réduire et à prévenir l'itinérance dans le cadre de Vers un chez-soi est principalement versé par l'entremise des volets Itinérance chez les Autochtones, approches fondées sur les distinctions et Itinérance dans les territoires. De plus, ces investissements peuvent contribuer à atténuer l'itinérance cachée, c'est-à-dire la situation des personnes qui vivent temporairement avec d'autres personnes dans des logements qui sont souvent surpeuplés, mais sans garantie de pouvoir y rester ou sans possibilité immédiate d'avoir accès à un logement permanent.

- Le volet Itinérance chez les Autochtones fournit du financement pour les services et les mesures de soutien panautochtones et culturellement appropriés. Le financement au titre de ce volet est principalement versé aux fournisseurs de services autochtones afin de les aider à mieux répondre aux besoins particuliers des Autochtones qui sont en situation d'itinérance ou qui risquent de l'être dans les réserves et à l'extérieur de

celles-ci.

- Le volet Approches fondées sur les distinctions appuie des initiatives élaborées en partenariat avec les organisations autochtones nationales et leurs organisations membres affiliées afin de répondre aux besoins particuliers des Premières Nations, des Métis et des Inuits de même qu'avec les titulaires de traités modernes dont les traités modernes contiennent des dispositions concernant la conception et la prestation des services sociaux. Le volet Itinérance dans les territoires vise à prévenir et à réduire l'itinérance dans les territoires, en particulier dans les capitales. Le financement au titre de ce volet appuie des initiatives adaptées aux circonstances particulières du Nord en offrant une plus grande souplesse. Même s'il ne vise pas expressément les Autochtones, ce volet touche quand même beaucoup à l'itinérance chez les Autochtones, compte tenu de la proportion élevée d'Autochtones dans chacun des territoires.

Bien que le financement fourni dans les autres volets de Vers un chez-soi, principalement Collectivités désignées et Itinérance dans les collectivités rurales et éloignées, ne cible pas expressément les Autochtones, une part importante de celui-ci appuie également les Autochtones en situation d'itinérance, compte tenu du taux élevé d'itinérance chez les Autochtones.

Recommandation 3 : Que le gouvernement du Canada continue de donner suite aux 231 appels à la justice énoncés dans le rapport final de l'Enquête nationale, Réclamer notre pouvoir et notre place, en accordant une attention particulière aux 10 appels portant sur l'amélioration de l'accès au logement pour les femmes autochtones et sur les répercussions de la pénurie de logements sur les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones, et qu'il mette en œuvre l'ensemble des soins requis.

Le Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles et les personnes 2SLGBTQQA+ autochtones disparues et assassinées, publié en 2019, demandait à tous les gouvernements – fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones – au secteur public, à la société civile et à tous les Canadiens de travailler ensemble pour remédier aux enjeux sous-jacents énoncés dans les 231 appels à la justice.

Il incombe à tous les ordres de gouvernement de répondre aux appels à la justice, y compris ceux qui concernent le logement.

Comme il est indiqué dans le Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées, il est prioritaire d'améliorer l'accès au logement chez les Autochtones, et particulièrement pour les femmes, les filles et les personnes 2SLGBTQQA+; le gouvernement le reconnaît et prend des mesures à cet égard.

Le 3 juin 2021, les survivants, les familles et les organisations autochtones, les partenaires et les gouvernements provinciaux et territoriaux, en partenariat avec le gouvernement du Canada, ont lancé le Plan d'action national 2021 pour les femmes, les filles et les personnes 2SLGBTQQA+ : Mettre fin à la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2SLGBTQQA+ autochtones. Le logement figurait parmi les priorités communes dans

le Plan d'action national.

La Voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2SLGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées (la Voie fédérale) est la contribution du gouvernement du Canada au plan d'action national.

Celle-ci décrit les engagements fédéraux dans la lutte contre la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2SLGBTQQIA+ autochtones, lesquels s'articulent autour des quatre thèmes énoncés dans le rapport final de l'Enquête nationale : Culture, Santé et mieux-être, Sécurité humaine et Justice.

Dans la Voie fédérale, le gouvernement du Canada s'engage à répondre aux besoins des Canadiens vulnérables en fournissant des logements adéquats et abordables, en particulier ceux des femmes et de leurs enfants. Des investissements seront faits grâce à des initiatives telles que l'Initiative de logement rapide, l'Initiative fédérale de logement communautaire, le Fonds d'innovation pour le logement abordable et l'Allocation canadienne pour le logement. Le gouvernement s'engage également à améliorer la durabilité et l'accessibilité des logements de transition (deuxième phase), à augmenter le nombre de refuges destinés aux femmes, aux enfants et aux familles autochtones, y compris dans les réserves, dans le Nord et dans les régions urbaines et à améliorer les services d'hébergement dans le but d'offrir une approche globale et holistique adaptée aux besoins et aux difficultés des clients.

Le premier Rapport d'avancement annuel sur la Voie fédérale, publié le 3 juin 2022, indique que, au cours de la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 :

- La Stratégie nationale sur le logement a pour but de répondre aux besoins en logement des femmes et de leurs enfants. Dans le cadre du deuxième cycle de l'initiative pour le logement rapide, ainsi, près de 1,5 milliards de dollars ont été engagés pour soutenir la création de plus de 5 400 nouvelles unités de logement abordable afin de répondre aux besoins urgents de logement des Canadiens vulnérables, en particulier dans le contexte de la COVID-19. Parmi celles-ci, plus de 2 400 sont destinées aux Autochtones.
- La Stratégie globale de prévention de la violence a lancé l'Initiative des maisons d'hébergement et des logements de transition pour les Autochtones afin d'appuyer la construction d'au moins 38 refuges et de 50 maisons de transition au Canada.

Le gouvernement du Canada continuera de mettre en œuvre les engagements en matière de logement, puisqu'il s'agit d'une cause fondamentale de la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2SLGBTQQIA+ autochtones.

Recommandation 4 : Que le gouvernement du Canada collabore avec les gouvernements, les organisations et les communautés autochtones, ainsi qu'avec ses homologues provinciaux et territoriaux, afin d'explorer les possibilités et les solutions pour faire face à la hausse des coûts des matériaux de construction et des coûts de logement dans les régions éloignées et nordiques, y compris le transport maritime pour l'envoi des matériaux.

Les communautés éloignées et du Nord du Canada ont des besoins particuliers en matière de logement en raison des coûts de construction élevés et des lacunes dans l'infrastructure. Dans le Nord, les communautés autochtones doivent composer avec une courte saison de construction et les effets des changements climatiques qui se font de plus en plus sentir. Le Nord se réchauffe environ trois fois plus vite que le reste du monde.

Le gouvernement reconnaît que les coûts exorbitants liés à la construction, au fonctionnement et à l'entretien des logements dans les communautés éloignées et du Nord ont entraîné un faible taux d'accession à la propriété, de mauvaises conditions de logement et un recours accru aux subventions gouvernementales pour le logement. Le gouvernement fédéral poursuit sa collaboration avec ses partenaires au Yukon, au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest pour remédier aux problèmes de qualité et d'accès au logement qui touchent les habitants du Nord de façon disproportionnée.

Depuis 2016, le gouvernement du Canada a engagé plus de 965 millions de dollars afin de répondre aux besoins en logement dans les trois territoires. Ces investissements ont aidé plus de 15 000 ménages à trouver un chez-soi dans le Nord.

Les territoires du Canada et les organisations inuites de revendications territoriales rencontrent des obstacles dans le maintien de leur portefeuille vieillissant de logements sociaux ainsi que dans la construction de nouvelles unités pour répondre aux besoins croissants. L'infrastructure vieillissante, la demande d'énergie, la faible capacité dans le domaine de la construction et de l'entretien et les coûts relativement élevés de la construction sont les principaux obstacles à la protection et à la modernisation du portefeuille actuel de logements sociaux. Par l'entremise des comités directeurs intergouvernementaux sur le logement du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest (il n'existe pas de comité directeur pour le Yukon à l'heure actuelle), le gouvernement du Canada collabore avec les gouvernements autochtones et territoriaux afin de remédier à ces problèmes ainsi qu'à d'autres en matière de logement.

Le gouvernement du Canada reconnaît que la pandémie de COVID-19 a engendré des obstacles supplémentaires qui se sont répercutés sur la réalisation des projets d'infrastructure dans les communautés autochtones; la hausse des prix sur le marché, les problèmes dans la chaîne d'approvisionnement, les protocoles stricts en matière de santé et de sécurité, le manque de personnel qualifié à l'échelle locale et l'accès limité aux communautés pour l'expédition des matériaux de construction ont causé des retards et des augmentations de coûts. Ces répercussions ont été évoquées à plusieurs reprises dans le cadre du dialogue continu entretenu avec les partenaires tout au long de 2020. C'est pourquoi le budget de 2021 comprenait un financement de 134,7 millions de dollars destiné à remédier aux augmentations de coûts liées à la COVID-19 dans les projets de construction des Premières Nations en cours dans les réserves en 2020-2021. De plus, SAC est résolu à poursuivre le dialogue avec les communautés des Premières Nations dans les réserves afin d'atténuer les répercussions de la pandémie sur leurs projets d'infrastructure.

SAC fournit du financement aux Premières Nations afin de répondre aux besoins en logement dans les réserves; toutefois, il incombe à celles-ci de planifier et de gérer leur portefeuille de

logement, y compris en ce qui concerne l'approvisionnement. SAC poursuivra le dialogue avec les Premières Nations afin de mieux comprendre leurs besoins changeants dans le contexte de la pandémie, notamment en ce qui concerne l'expédition des matériaux, entre autres problèmes au sein de la chaîne d'approvisionnement, afin de s'assurer que le financement est approprié. De plus, la hausse des coûts serait prise en considération dans la mise en œuvre de la Stratégie de logement dans l'Inuit Nunangat au cours des prochaines années. Les investissements prévus sur sept ans dans le budget de 2022 pour le logement des Inuits tiennent compte de la hausse des coûts et de l'augmentation des besoins. La mise en œuvre de la Stratégie sur le logement dans l'Inuit Nunangat comprend des travaux visant une meilleure compréhension des besoins actuels, une évaluation de l'incidence des investissements actuels et l'élaboration d'un plan viable à long terme pour répondre aux besoins en logement dans l'Inuit Nunangat. De plus, le budget de 2022 prévoit 34 millions de dollars sur sept ans qui seront distribués à quatre communautés métisses des Territoires du Nord-Ouest afin de répondre aux besoins urgents en logement qui comprend la hausse des coûts.

Dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, des accords bilatéraux ont été signés avec chacun des territoires, pour un total de 440 millions de dollars sur dix ans, afin de répondre aux besoins en logement. En outre, la SCHL a une équipe qui se consacre exclusivement à la collaboration avec les clients autochtones et du Nord par rapport à tous les programmes, particulièrement la Stratégie nationale sur le logement, afin d'éliminer les obstacles, d'adapter les processus et d'appliquer les mesures d'assouplissement des programmes afin de mieux répondre aux besoins de ces clients. Qui plus est, la SCHL s'associe avec les sociétés de logement des territoires afin de réaliser plus de projets dans le Nord et continue d'explorer de nouvelles solutions novatrices pour attirer plus de bailleurs de fonds.

Par ailleurs, d'autres ministères fédéraux prennent des mesures à l'appui du logement des Autochtones dans le Nord. Par exemple, Ressources naturelles Canada veille à ce que les aspects liés à l'efficacité énergétique des codes du logement et de la construction soient adaptés au contexte nordique. Ressources naturelles Canada mène actuellement des recherches en collaboration avec le gouvernement du Nunavut afin d'évaluer l'incidence des codes du bâtiment et de veiller à ce que les futurs codes soient adaptés aux pratiques de construction dans le Nord. Ressources naturelles Canada s'efforce également de favoriser l'efficacité énergétique des maisons au Yukon et au Nunatsiavut en offrant du soutien en matière de politiques et de modélisation au programme de remise énergétique pour les maisons résidentielles du Yukon et élaborant un guide de pratiques exemplaires pour la construction de bâtiments résidentiels à logements multiples au Nunatsiavut.

Les coûts de construction continueront d'orienter les dépenses nécessaires par l'intermédiaire du Groupe de travail sur l'infrastructure du Processus collaboratif d'élaboration d'une politique financière, y compris le Groupe de travail sur le logement à venir. De plus, la hausse des coûts serait prise en considération dans la mise en œuvre de la Stratégie de logement dans l'Inuit Nunangat au cours des prochaines années. Le gouvernement du Canada reconnaît la fluctuation des coûts de construction et de réparation des logements, ce qui met en péril les constructions rapides. Le gouvernement évalue activement la pression inflationniste sur le

financement du logement dans les communautés autochtones et continuera à travailler avec ses partenaires autochtones pour trouver des solutions qui conviennent à leurs communautés.

Recommandation 5 : Que le gouvernement fédéral collabore avec les partenaires des Mi'kmaq et des Wolastoqey afin d'explorer la mise en œuvre de leur droit inhérent de récolter du bois d'œuvre sur des terres traditionnelles à des fins domestiques, conformément à la décision rendue par la Cour suprême du Canada en 2006, d'évaluer le rôle que ce droit, une fois mis en œuvre, pourrait jouer dans l'atténuation de la pénurie de logements dans les réserves du Canada atlantique et d'examiner les mécanismes de financement possibles pour appuyer l'infrastructure et la formation spécialisée nécessaires aux communautés des Mi'kmaq et des Wolastoqey afin de participer pleinement à l'industrie du bois d'œuvre.

Le gouvernement fédéral, en partenariat avec les Mi'kmaq et les Wolastoqey au Canada atlantique, a organisé plusieurs tables de discussions sur les droits autochtones et l'autodétermination. Les gouvernements provinciaux participent en tant que partenaires à plusieurs de ces tables. Dans ce contexte, divers intérêts concernant les droits prévus à l'article 35 font l'objet de discussions et sont mis en œuvre, dont le droit de récolter du bois d'œuvre, qui est de compétence provinciale. Le gouvernement fédéral demeure engagé à promouvoir la réconciliation sur la base de la reconnaissance des droits, du respect, de la concertation et du partenariat. Bien que l'exploitation forestière ne soit pas de compétence fédérale, le gouvernement du Canada est ouvert à coopérer avec les provinces de l'Atlantique dans la mise en œuvre des droits.

Les programmes gouvernementaux, comme l'Initiative de partenariats stratégiques (IPS), appuient également les communautés des Mi'kmaq et des Wolastoqey. En 2010, le gouvernement du Canada a lancé l'Initiative de partenariats stratégiques qui sert de mécanisme pangouvernemental destiné à améliorer la participation à de vastes débouchés économiques complexes sur plusieurs années, et ce, dans de nombreux secteurs au Canada. L'Initiative de partenariats stratégiques est un moyen pour les 22 ministères et organismes fédéraux de coordonner leurs efforts, de réduire les fardeaux administratifs et de regrouper les ressources en faveur des communautés autochtones. Cette approche comble les écarts avec d'autres programmes de financement qui risquent de créer un obstacle à la participation des Autochtones aux débouchés économiques.

Grâce à l'Initiative de partenariats stratégiques, Ressources naturelles Canada procure du financement à la Confédération des Mi'kmaq du continent pour plusieurs années en vue de renforcer sa capacité dans le secteur forestier en Nouvelle-Écosse. En application d'un accord historique passé entre les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement de Nouvelle-Écosse en mars 2019, Ressources naturelles Canada a approuvé la présentation d'un projet pilote appelé Mi'kmaq Forestry Initiative (MFI) d'une durée de trois ans qui accorde aux 13 communautés mi'kmaq en Nouvelle-Écosse une licence d'aménagement forestier pour environ 20 000 hectares de terres domaniales provinciales sur deux parcelles dans l'Ouest de la Nouvelle-Écosse et le financement d'environ 600 000 \$ pour mener des activités d'aménagement forestier.

Ce projet pilote appuie les Mi'kmaq dans la conception et l'application d'une nouvelle approche stratégique en aménagement forestier qui concilie le développement économique et la durabilité de l'environnement par la diversification sectorielle. Depuis sa création, l'Initiative forestière des Mi'kmaq analyse d'éventuels secteurs d'activité et des dérivés avec d'autres secteurs, ainsi qu'une mobilisation des communautés, des partenaires et des bailleurs de fonds. L'initiative de partenariats stratégiques a procuré une aide importante en réunissant le secteur forestier, l'industrie forestière hors bois d'œuvre, les ministères fédéraux et les communautés mi'kmaq. Une autre activité importante de l'initiative a été de planifier l'élaboration d'un manuel de sylviculture, qui a été influencé par des détenteurs du savoir autochtone, des utilisateurs de terres et la communauté. Ce manuel servira à favoriser le développement de la marque Foresterie Mi'kmaq et veiller à ce que les Mi'kmaq jouent un rôle central dans l'avenir de l'industrie forestière de la Nouvelle-Écosse.

Le gouvernement fédéral, en partenariat avec les Mi'kmaq et les Wolastoqey dans le Canada atlantique, a créé plusieurs tables de discussions sur la reconnaissance des droits autochtones et l'autodétermination. Dans ce contexte, divers intérêts quant aux droits prévus à l'article 35 font l'objet de discussions et sont mis en œuvre, dont le droit de récolter du bois d'œuvre. Le gouvernement fédéral est résolu à favoriser la réconciliation sur la base de la reconnaissance des droits, du respect, de la coopération et du partenariat.

En 2018, l'Initiative de foresterie autochtone (IFA) de Ressources naturelles Canada a permis de cofinancer le premier rassemblement forestier des nations des Wolastoqey au Nouveau-Brunswick pour étudier leurs débouchés collectifs dans le secteur forestier. Il a supporté par Premières Nations du Nouveau-Brunswick d'évaluer des options pour garantir leurs droits, dont leur droit inhérent à récolter du bois d'œuvre sur leurs terres traditionnelles, comme elles ont ensuite revendiqué le titre auprès du gouvernement provincial.

L'Initiative de foresterie autochtone collabore avec plusieurs communautés pour appuyer davantage les efforts de plusieurs Premières Nations partout au Canada dans l'étude de l'utilisation des ressources forestières locales pour trouver des solutions de logement communautaire et lutter contre les obstacles techniques dans ce contexte. Les projets appuyés ou en cours comprennent l'évaluation de la faisabilité de construire une usine de construction de maisons en bois d'œuvre massif pour créer des logements destinés aux communautés autochtones dans la région en utilisant du bois à fil de travers (BFT), élaborant des solutions communautaires des arbres sur pied aux maisons érigées, l'essor des activités d'une scierie communautaire prospère et reliant un regroupement de petites scieries à un séchoir à bois et une raboteuse communautaire pour satisfaire la demande locale de bois d'œuvre destiné à la construction de logements.

Ressources naturelles Canada poursuit son travail d'amélioration des programmes de financement autochtones particuliers, notamment un soutien ciblé au secteur forestier. Ressources naturelles Canada vise à soutenir plus efficacement la participation et le leadership autochtones – y compris les partenaires mi'kmaq et wolastoqey – dans le secteur forestier et favoriserait la collaboration avec les institutions et les communautés autochtones en quête de

solutions de logement novatrices de leur côté.

Recommandation 6 : Que le gouvernement du Canada détermine et supprime dans la mesure du possible, les politiques de propriété foncière restrictives dans les réserves, et qu'il le fasse avec le consentement libre, préalable et informé de la communauté des Premières Nations.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à appuyer les processus dirigés par les Premières Nations pour délaissier la *Loi sur les Indiens* et à coopérer avec les communautés et les institutions pour investir dans des initiatives de renforcement des capacités qui appuient et favorisent l'autonomie gouvernementale et la pleine compétence autochtone dans les domaines qui comptent pour eux. Cet engagement a été réitéré dans la lettre de mandat de la ministre de Services aux Autochtones de 2021.

Les Conseils de bande des Premières nations peuvent décider d'accorder la possession de parcelles de terre de réserve en vertu de la *Loi sur les Indiens* à des membres individuels de la bande, désignés comme « occupants ». Bien que ces occupants n'aient pas le droit de vendre leur terre à des non-membres de la bande, ils peuvent obtenir des emprunts hypothécaires garantis par une résolution du conseil de bande et une garantie d'emprunt ministérielle. Les occupants sont également en mesure de générer des revenus autonomes grâce à des activités commerciales telles que la location, la délivrance de permis et l'exploitation des ressources naturelles. Cependant, ce ne sont pas toutes les Premières nations qui attribuent à leurs membres la possession de parcelles de terres de réserve en vertu de la *Loi sur les Indiens*; de nombreuses Premières nations choisissent de diviser les terres de réserve entre les membres de la communauté par le biais d'arrangements traditionnels ou coutumiers. Les membres des Premières nations qui détiennent des terres en vertu de tels arrangements peuvent également obtenir des hypothèques garanties par une résolution du conseil de bande et une garantie de prêt ministérielle.

Depuis 1966, le gouvernement du Canada, par l'entremise de SAC, fournit une garantie aux prêteurs dans le cas de prêts consentis dans une réserve sous forme de garanties d'emprunt ministérielles (GEM) pour des projets de logement individuels et communautaires. L'article 89(1) de la *Loi sur les Indiens* empêche que les biens immobiliers dans une réserve soient saisis par une personne non membre d'une Première Nation. Les garanties d'emprunt ministériel ont été d'abord créées pour aborder la faible propension des prêteurs à consentir des prêts aux membres des Premières Nations pour des logements dans une réserve. Actuellement, grâce au programme de garanties d'emprunt ministérielles, SAC garantit plus de 1,9 milliard de dollars en prêts aux particuliers et aux communautés des Premières Nations. La SCHL et SAC maintiennent leur étroite collaboration pour s'assurer que le programme de garanties d'emprunt ministérielles est sensible aux besoins et aux aspirations des Premières Nations.

Les occupants sont également en mesure de générer leurs revenus autonomes en exerçant des activités commerciales comme la location-bail, en permettant et ne mettant en valeur des ressources naturelles. Toutefois, les Premières Nations n'autorisent pas toutes la possession légale d'étendues de terres de réserve à leurs membres en vertu de la *Loi sur les Indiens*; bon nombre de Premières Nations optent pour diviser les terres de réserve entre les membres de la

communauté en privilégiant des arrangements traditionnels ou habituels. Les membres des Premières Nations qui détiennent des terres en vertu de ces arrangements sont également en mesure d'obtenir des prêts hypothécaires garantis par une résolution du conseil de bande et une garantie d'emprunt ministérielle. Toutefois, l'aménagement de ces terres par la location-bail et d'aménager ces terres par la location-bail et des systèmes de délivrance de permis pourraient être plus limité.

La *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (LGTPN) reconnaît le droit inhérent des Premières Nations à l'autonomie gouvernementale en donnant le choix aux Premières Nations de déroger aux 44 articles de la *Loi sur les Indiens* liés à l'administration des terres de réserve. La LGTPN permet aux Premières Nations de gérer et de régir leurs terres, leur environnement et leurs ressources en faisant référence à un code foncier approuvé par la communauté plutôt qu'aux dispositions liées aux terres de la *Loi sur les Indiens*. Cependant, les terres de réserve administrées en vertu de la LGTPN restent dévolues à la Couronne.

Les processus les plus rapides et les plus efficaces en vertu de la LGTPN créent des conditions plus propices au développement économique. Résultat : les Premières Nations qui exercent des activités aux termes de leur code foncier sont mieux placées pour tirer parti des débouchés, qui permettent d'attirer des investissements et de créer des emplois. En plus de la LGTPN, le gouvernement constate également que les négociations portant sur l'autonomie gouvernementale et les traités modernes ont donné lieu à des méthodes de statut domanial et des modèles de propriété différents.

Les traités modernes demeurent une voie à suivre par laquelle les Premières Nations peuvent récupérer la compétence dans l'utilisation de leurs terres en renonçant complètement à la *Loi sur les Indiens*. Aussi, la conversion des terres de réserve en terres en fief simple au titre du processus des traités modernes confère une plus grande souplesse et crée des possibilités économiques pour les partenaires signataires d'un traité moderne de gérer leur terre propre comme ils l'entendent.

Le gouvernement du Canada reconnaît que l'accès au financement de maisons est une composante essentielle des résultats améliorés en matière de logement dans les communautés autochtones et soutient le développement économique. Des partenaires autochtones ont fait part de leur désir d'avoir un meilleur accès à la propriété et/ou des options de financement alternatives dans leurs communautés. Le gouvernement collabore avec les partenaires autochtones pour atteindre ce but dans le cadre de trois stratégies de logement élaborées en concertation et fondé sur les distinctions auprès des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Le gouvernement collabore déjà avec les partenaires autochtones en vue d'envisager de nouvelles options de financement de maisons dans les communautés autochtones. Par exemple, la SCHL tire parti des produits d'assurance-prêt hypothécaire existants et en évaluant des perspectives qui répondraient mieux aux besoins de la communauté et diversifieraient ainsi les perspectives économiques. Plus particulièrement, la SCHL a élargi les types de sûretés disponibles pour les ensembles sur des terres des Premières Nations, donnant ce faisant plus d'options d'accession à la propriété dans les réserves. En acceptant quatre autres types de

sûretés pour des ensembles sur des terres des Premières Nations (mise en gage de terrains, intérêt à bail, revenus commerciaux et biens personnels et lettre de crédit), la SCHL espère être plus sensible à la demande de logements et permettre une mise en œuvre plus en douceur de nombreux programmes de financement de terres de sa Stratégie nationale sur le logement.

Recommandation 7 : Que le gouvernement du Canada, conscient qu'il est impossible de construire des logements sans terres exploitables et sans infrastructures publiques adéquates, s'engage à mettre en œuvre, en partenariat avec les communautés et les organisations autochtones, les recommandations relatives aux infrastructures contenues dans le rapport du comité sur les obstacles au développement économique dans les communautés autochtones.

Le 20 septembre 2022, la réponse du gouvernement au Deuxième rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord, « *Obstacles au développement économique dans les communautés autochtones* », a été déposée à la Chambre des communes. Le gouvernement y accepte l'ensemble des recommandations du Comité, y compris celles concernant l'infrastructure. La réponse tient également compte de l'engagement du gouvernement à retirer les obstacles au développement économique dans les communautés autochtones. Le rapport du Comité a mis en évidence les obstacles et les inégalités continus auxquels font face les communautés autochtones pour obtenir l'autonomie économique et les avantages et possibilités qu'elle procurera si des questions importantes comme le logement progressent. Il ouvre également la voie à la croissance économique. Il s'agit d'une voie dans laquelle le gouvernement du Canada est impatient de s'engager avec les partenaires des Premières Nations, inuits et métis. Concernant le logement, la Réponse du gouvernement au deuxième rapport du Comité a reconnu que le gouvernement est résolu à appuyer les institutions existantes et à coopérer avec les partenaires autochtones pour élaborer en concertation des options de nouvelles institutions où il y a des lacunes, comme la création éventuelle d'une institution d'infrastructures dirigée par les Autochtones.

L'accès à un logement sécuritaire et adéquat est essentiel à l'amélioration des résultats sanitaires et sociaux et essentiels à la promotion de l'autodétermination et de la réconciliation. En outre, le gouvernement du Canada, par le Programme d'immobilisations et d'entretien et le Fonds d'infrastructures des communautés autochtones, accorde d'autres investissements dans des infrastructures communautaires qui appuient un logement durable pour les Premières Nations dans les réserves, dont le financement de services de type municipal comme les connexions au réseau électrique; les réseaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées; la fibre optique pour la connectivité Internet; les ponts et chaussées pour avoir accès au logement; les casernes de pompiers et les appareils à incendie pour protéger les personnes et les maisons dans le cas d'incendies de bâtiment; et des mesures d'adaptation au climat propres aux logements comme l'atténuation structurelle pour réduire les répercussions de catastrophes naturelles sur les maisons comme les inondations, les feux incontrôlés, le dégel du pergélisol ainsi que l'érosion côtière ou fluviale.

Les investissements dans l'infrastructure jouent un rôle pivot dans l'essor d'économies communautaires fortes et durables aptes à subvenir aux besoins des résidents. En partenariat avec les Premières Nations et les partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux, le gouvernement du Canada vise à procurer un accès à d'autres infrastructures communautaires dans les réserves. Afin de financer d'autres infrastructures communautaires dans les réserves, le gouvernement du Canada investit 5,10 milliards de dollars jusqu'en 2027–2028, notamment dans les systèmes énergétiques, la connectivité, la protection contre l'incendie, les ponts et chaussées, l'atténuation structurelle contre les catastrophes naturelles, la culture et les loisirs, les immeubles administratifs des bandes de même que la planification et le perfectionnement professionnel et la gestion des déchets solides qui contribuent à améliorer le bien-être général et à appuyer des investissements dans le logement durable pour les Premières Nations dans les réserves. Par le biais du Fonds d'infrastructure des communautés autochtones, SAC attribue du financement aux bénéficiaires en fonction d'une évaluation des besoins de projets prêts à la mise en chantier décidés par les partenaires et les communautés autochtones et évalués par les régions selon les besoins nationaux.

De plus, le gouvernement a reconnu dans sa Réponse au deuxième rapport du Comité que le logement et l'infrastructure jouent un rôle important dans l'amélioration des situations socioéconomiques des régions du Nord du Canada. Le budget de 2021 prévoyait des investissements historiques pour le Nord afin de soutenir les besoins urgents des territoires en matière de logement. Ces investissements fonctionnent concurremment avec le financement fondé sur les distinctions consenti partout dans le Nord aux partenaires inuits, signataires d'un traité moderne et ceux régis par l'autonomie gouvernementale. D'abord, avec les Premières Nations dans des réserves pour veiller à ce qu'aucune communauté nordique ou autochtone ne soit laissée pour compte puisque le gouvernement du Canada vise à combler les lacunes en matière de logement et d'infrastructure.

Le gouvernement est résolu à se réconcilier avec les peuples autochtones par le biais du renouvellement des relations de nation à nation, de gouvernement à gouvernement, des relations entre les Inuits et la Couronne fondées sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat. Un aspect clé de ce cheminement consiste à favoriser l'activité de développement économique et à éliminer les obstacles et les écarts socioéconomiques entre Autochtones et non Autochtones. La clé de cet engagement sera l'action gouvernementale qui appuie les Solutions de logement autochtone.

Le financement accordé aux gouvernements territoriaux dans le cadre des budgets de 2021 et 2022 permet d'allouer les fonds à l'infrastructure. Le RCAANC alloue le financement sur une base 40-40-20, avec 60 millions de dollars alloués au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 60 millions de dollars alloués au gouvernement du Nunavut et 30 millions de dollars alloués au gouvernement du Yukon. De ce financement, un minimum de 60 pour cent doit être utilisé pour le logement, et le montant restant pour les infrastructures liées au logement. Les gouvernements territoriaux ont indiqué que la majorité de leurs activités en matière de logement seront consacrées au logement social.

Le financement fourni par le ministère des Affaires du Nord n'est pas axé sur les demandes. Il est flexible et permet de soutenir les investissements dans l'infrastructure liée au logement, comme l'aménagement des terrains, les routes, les systèmes d'eau, la connectivité du réseau, etc.

RCAANC et SAC coopérera avec les communautés des Premières Nations et les communautés métisses du Nord, les communautés inuites et métisses ainsi que les partenaires autochtones autonomes et partenaires signataires d'un traité moderne en vue d'élaborer ensemble des plans d'action d'infrastructures propres aux besoins et aux circonstances du partenaire.

Tandis que le Canada collabore avec divers établissements métis pour procurer un financement lié au logement et améliorer les résultats en matière de logement, plusieurs communautés métisses n'ont pas de territoire propre. Les coûts supplémentaires d'achat de terres et la fourniture d'infrastructures créent donc une exigence plus coûteuse pour procurer un logement adéquat que dans une situation dans laquelle la communauté autochtone possède un territoire propre. Résultat : la Stratégie de logement de la Nation métisse a été formulée en concertation pour tenir compte de cette réalité et l'achat d'un bien immobilier aux fins de la construction domiciliaire est admissible selon les modalités de l'initiative, comme le décrit le programme de contribution de l'interlocuteur fédéral.

RCAANC s'efforce de financer des infrastructures d'appui dans le cadre d'accords financiers d'autonomie gouvernementale et d'initiatives prévues dans le budget comme le Fonds d'investissement dans l'infrastructure autochtone et l'initiative en matière de logements pour Autochtones contenue dans le budget de 2022. Le gouvernement du Canada reconnaît également qu'il est impossible de construire des logements sans disposer de l'infrastructure nécessaire pour appuyer l'unité d'habitation. C'est pourquoi, par l'entremise de RCAANC, le gouvernement a apporté un financement d'infrastructures d'appui (comme un projet de complexe d'habitation qui relie les lots aux réseaux existants d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et électriques) pour appuyer la construction domiciliaire dans les communautés autonomes des Premières Nations.

Recommandation 8 : Que le gouvernement du Canada, lorsqu'il accorde des fonds pour le logement, tienne compte de la croissance rapide des populations des Premières Nations, des Inuits et des Métis, et de l'augmentation de la population dans les réserves des Premières Nations attribuables aux modifications apportées aux dispositions de la *Loi sur les Indiens* concernant l'inscription.

Le gouvernement du Canada est résolu à préserver et à augmenter l'accès au logement pour les Autochtones peu importe leur lieu de résidence, notamment dans les régions urbaines, rurales et du Nord. Pendant des décennies, la SCHL a géré des programmes de logements sociaux, y compris des programmes ciblés comprenant un soutien financier pour construire et entretenir des logements pour les Autochtones dans les régions urbaines et rurales. Pour bon nombre de ces projets, il existe encore des ententes de fonctionnement, ou encore, ces projets sont admissibles à un soutien continu dans le cadre du programme de la Stratégie nationale sur le logement.

Par l'entremise de SAC, le gouvernement offre un financement ciblé de 2,4 milliards de dollars sur 5 ans (2022-2023 à 2027-2028) pour aider les communautés des Premières Nations à combler leurs besoins en matière de logement. Ce financement s'ajoute aux quelque 149,5 millions de dollars déjà consentis annuellement aux Premières Nations par le Ministère pour répondre à divers besoins en matière de logement. Pour établir ce montant, on s'est fondé sur une analyse de la croissance de la population et des tendances en matière d'inscription. Les prévisions de la population proviennent de Statistique Canada, qui utilise les données du recensement et les données sur les Indiens inscrits afin d'élaborer des scénarios pour les années à venir et faire des projections de la croissance de la population chez les Premières Nations et les Indiens inscrits. De plus, des résumés graphiques existent pour le total des populations autochtones, les Premières Nations, les Indiens inscrits ou les Indiens des traités en vertu de la *Loi sur les Indiens*, les Inuits et les Métis.

Pour prendre en considération la croissance des communautés inuites, les investissements en matière de logement inclus dans le budget de 2022 tiennent compte de la hausse des coûts et des besoins accrus pour chacune des sept années du financement disponible. C'est pourquoi la mise en œuvre de la Stratégie de logement pour l'Inuit Nunangat comprend aussi des travaux pour mettre à jour l'évaluation des besoins immédiats et évaluer les répercussions des investissements actuels. Ces travaux tiendront compte de la croissance démographique et comprendront l'élaboration d'un plan viable de longue durée pour répondre aux besoins de logements dans l'Inuit Nunangat à long terme.

Les données sur la population sont prises en considération dans le calcul des besoins de dépenses découlant du Processus collaboratif d'élaboration d'une politique financière et il s'agit d'un facteur utilisé pour les modifications annuelles des ententes financières en matière d'autonomie gouvernementale. De plus, la prestation de financement pour le logement fondé sur les distinctions fait en sorte que ces décisions sont prises par les personnes qui connaissent le mieux les besoins de la communauté.

La flexibilité du financement accordé au Nord permet aux partenaires territoriaux de faire avancer immédiatement leurs projets de logement et d'infrastructure les plus urgents et de planifier des projets sur plusieurs années. De plus, un modèle de financement souple permet d'obtenir un soutien supplémentaire pour réaliser des projets de logement à plus grande échelle qui pourraient être financés par d'autres programmes fédéraux de logement et d'infrastructure, afin de répondre aux besoins de logements d'une manière plus durable.

Recommandation 9 : Que le gouvernement du Canada travaille à résoudre les lacunes en fournissant des fonds supplémentaires et suffisants ainsi que de l'aide aux communautés et aux organisations des Premières Nations, des Inuits et des Métis pour recruter, maintenir en poste et former le personnel autochtone qui travaille dans le domaine du logement, y compris offrir une formation pour accroître la capacité des communautés à construire et entretenir leurs propres habitations.

Le gouvernement du Canada est conscient qu'il faut plus que des investissements dans la construction pour éliminer les lacunes en matière de logements dans les communautés

autochtones. En 2021, plus de 1 Autochtone sur 6 (17,1 %) vivait dans un logement surpeuplé qui était jugé non convenable pour le nombre de personnes qui y habitaient, deux fois plus que la population non autochtone. Puis, 16,4 % des Autochtones vivaient dans un logement nécessitant des réparations majeures. Des investissements visant à accroître la capacité des communautés autochtones seront aussi essentiels pour éliminer les lacunes et favoriser le transfert de l'entretien et du contrôle des services d'habitation.

Pour contribuer à bâtir la capacité interne dans les communautés autochtones, la SCHL gère le programme de Stages en habitation pour les jeunes Autochtones (SHJA), qui offre une aide financière – une subvention salariale – aux organismes et aux entreprises du secteur de l'habitation pour l'embauche de jeunes stagiaires Autochtones. Cette initiative qui vise les jeunes Autochtones (15 à 30 ans) aide les communautés à augmenter et à maintenir la capacité dans le secteur du logement, en plus d'aider la prochaine génération à obtenir de l'expérience de travail et à décrocher un emploi à long terme.

Le Canada appuie aussi la capacité des communautés autochtones grâce à ses plans de transition vers une économie à zéro émission nette d'ici 2050, notamment en procédant à des rénovations domiciliaires à grande échelle et en veillant à ce que la main-d'œuvre requise soit formée en parallèle. Par exemple, l'initiative de la Subvention canadienne pour des maisons plus vertes appuie directement le renforcement des capacités, ainsi que le recrutement, la formation et l'offre de mentorat aux nouveaux conseillers autochtones en efficacité énergétique qui mèneront des vérifications de la consommation d'énergie afin de veiller à ce que les propriétaires soient bien informés, qu'ils optimisent l'efficacité énergétique de leur logis et qu'ils réduisent leurs émissions grâce à des rénovations. De plus, un investissement de 4 millions de dollars visant cinq projets dirigés par des gouvernements et des organisations autochtones contribuera au recrutement de nouveaux conseillers autochtones en efficacité énergétique partout au Canada. Ce développement des capacités contribuera à répondre à la demande pour des évaluations des habitations présentées par tous les Canadiens et accroîtra l'accès aux évaluations pour les Autochtones, et les collectivités autochtones rurales, éloignées et du Nord.

Le programme du logement dans les réserves de SAC propose des modalités souples permettant d'appuyer les Premières Nations pour combler divers besoins en matière de logement, notamment la planification et la gestion de leur portefeuille de logements. Depuis 2016, grâce à du financement d'une durée limitée annoncé dans divers budgets (2016, 2018, 2021), SAC a offert un soutien additionnel pour le développement des capacités dans les Premières Nations et leurs organisations. Par exemple, SAC a soutenu l'Association des professionnels de l'habitation des Premières Nations, qui offre des formations, des ressources et des services de certification aux professionnels de l'habitation de Premières Nations.

Par le truchement de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, pour la prestation des programmes d'infrastructure et de logement, le gouvernement du Canada prend en considération les coûts liés à la capacité dans l'élaboration des approches des besoins en dépenses dans le cadre du Processus collaboratif d'élaboration d'une politique financière. Les

investissements fondés sur les distinctions peuvent être ciblés en fonction des besoins en matière de capacité et venir compléter les investissements dans le marché de l'emploi que peuvent utiliser les partenaires inuits. Les mesures prises pour faire progresser cette recommandation contribuent aussi à améliorer les résultats en matière d'emploi des Autochtones. Pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis, il faut offrir des programmes adaptés au contexte qui tiennent compte du fait que plus de 80 p. cent des Autochtones vivent dans des communautés à l'extérieur des réserves.

Le gouvernement du Canada veille à ce que des fonds fédéraux d'amélioration des capacités soient aussi mis à la disposition des partenaires des territoires. Tous les gouvernements territoriaux et autochtones du Nord, y compris ceux de l'Inuit Nunangat, reconnaissent la nécessité de développer une main-d'œuvre locale et effectuent les investissements requis dans la formation et le développement des compétences là où c'est possible, notamment en fonction de la flexibilité permise par les investissements ciblés du gouvernement fédéral. Ces investissements peuvent servir à acquérir la capacité nécessaire pour réaliser des projets de logement et être combinés à d'autres fonds de programmes pour assurer une efficacité maximale. Le renforcement de la main-d'œuvre locale permettra aux gouvernements territoriaux et autochtones de construire et d'entretenir des logements de façon plus efficace, ce qui réduira les coûts. L'augmentation des emplois locaux profiterait aussi à l'économie et contribuerait à l'autodéveloppement, en particulier dans les communautés du Nunavut, qui dépendent en grande partie des travailleurs acheminés par avion. Dans ses fonds destinés au logement dans le Nord, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada prévoit intentionnellement de la flexibilité pour favoriser le renforcement et le maintien des capacités au sein des gouvernements autochtones et territoriaux. Par exemple, les partenaires métis mettent en œuvre des programmes de logement qui répondent aux besoins de leurs membres grâce à des fonds flexibles qui peuvent servir à prioriser la capacité communautaire dans le cadre de la prestation de services de logement.

Les Métis ne résident pas à un seul endroit, et les solutions doivent être adaptées à la fois à la culture et au contexte de ces citoyens habitant en ville, en banlieue ou encore en milieu rural ou éloigné. Les Métis seront les mieux placés pour élaborer leurs propres solutions. Le gouvernement du Canada est déterminé à travailler avec les gouvernements autochtones, y compris les Métis, à l'élaboration de propositions de financement pour mettre en œuvre ces programmes axés sur les priorités communautaires.

Recommandation 10 : Reconnaissant que le gouvernement du Canada a privé les Inuits, les Premières Nations et les Métis de leur droit au logement en sous-finançant de façon chronique le logement autochtone depuis des générations, que le gouvernement du Canada prenne des mesures immédiates pour assurer un financement plus complet et plus global afin de résoudre la crise du logement, en augmentant notamment le financement des nouveaux logements et celui des rénovations et des améliorations pour remédier au très mauvais état des logements existants.

Le gouvernement du Canada travaille avec ses partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis pour mettre en œuvre des stratégies de logement distinctes qui appuieront leur vision de l'autodétermination et mèneront à de meilleurs résultats sociaux et économiques pour leurs communautés. SAC et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada continuent de diriger ces travaux, et la SCHL demeure un partenaire actif. Parmi ces stratégies axées sur les distinctions figure la Stratégie nationale sur le logement et l'infrastructure connexe des Premières Nations, laquelle favorise la construction de nouveaux bâtiments et les nouvelles unités de logement dans les communautés des Premières Nations; la Stratégie de logement pour l'Inuit Nunangat, laquelle accorde de la flexibilité pour le renforcement des capacités, le fonctionnement et l'entretien, la construction de nouveaux bâtiments et la réparation d'unités de logement dans les régions du Nunavik, du Nunatsiavut, de l'Inuvialuit et du Nunavut; ainsi que l'Accord auxiliaire sur le logement de la Nation métisse.

Parallèlement à la mise en œuvre de ces stratégies de logement autochtone axées sur les distinctions, la SCHL travaille avec les communautés des Premières Nations par l'intermédiaire de programmes ciblés afin de fournir de nouvelles unités de logement et de réparer les unités existantes tout en soutenant le renforcement des compétences et des capacités dans les réserves, grâce à des fonds annuels de 173 millions de dollars. Ces fonds sont consacrés :

- au Programme de logement sans but lucratif dans les réserves, aussi appelé le « programme de l'article 95 » en référence à la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH), lequel fournit des subventions et des prêts pour la construction de nouveaux logements communautaires dans les réserves;
- à des programmes de rénovation, notamment des réparations d'urgence et de grande envergure, des adaptations pour les personnes âgées ou handicapées ainsi que des refuges, pour améliorer le caractère sain et sécuritaire des logements dans les réserves;
- à l'initiative Financement pour l'élaboration de propositions, laquelle fournit des prêts sans intérêts pour compenser les dépenses préalables au développement que les communautés doivent engager pour construire ou acheter des logements par l'intermédiaire du programme de l'article 95.

De plus, les gouvernements, organisations et communautés autochtones peuvent profiter des programmes de la Stratégie nationale sur le logement. Parmi toutes les initiatives comprises dans cette stratégie décennale de plus de 72 milliards de dollars, la SCHL priorise les projets de logement autochtone visant à créer de nouveaux logements et à réparer des logements existants.

En mai 2021, par l'intermédiaire de Ressources naturelles Canada, le gouvernement a mis sur pied l'initiative Subvention canadienne pour des maisons plus vertes, laquelle prévoit de l'aide pour que les gouvernements ou organisations autochtones ou leurs partenaires puissent mener à bien des projets de réfection communautaires pour améliorer l'efficacité énergétique des logements, afin qu'ils soient plus sécuritaires, sains et résistants au climat. Une tranche de 10 p. cent des participants au programme (c'est-à-dire un maximum de 70 000 propriétaires de logement sur un total de 700 000) est réservée pour des participants autochtones. L'initiative

comprend également des mesures d'aide pour le renforcement des capacités par le recrutement, la formation et l'encadrement de nouveaux conseillers autochtones dans le domaine de l'énergie.

Les partenaires autochtones ont commandé plusieurs rapports sur les lacunes actuelles et les besoins futurs en matière de logement auxquels leurs communautés sont confrontées. En août 2021, l'APN a partagé son " analyse des coûts des lacunes actuelles et des besoins futurs en matière de logement dans les communautés des Premières nations ". À l'automne 2021, l'Inuit Tapiriit Kanatami a déterminé que des fonds supplémentaires étaient nécessaires pour la construction de logements ainsi que pour l'entretien et la réparation des logements existants dans l'Inuit Nunangat. Le gouvernement du Canada s'engage à continuer de solliciter l'avis des communautés autochtones afin d'assurer un financement plus complet et plus global pour faire face à la crise du logement.

Les communautés autochtones peuvent utiliser ces fonds pour divers projets de logement, notamment la construction de nouveaux logements, les rénovations et les réfections, le raccordement des terrains aux services publics et le lotissement. Bien que les besoins en logement aient été bien définis et énumérés par les partenaires autochtones, le gouvernement du Canada reconnaît que des investissements accessoires seront nécessaires pour garantir des logements sains et sécuritaires; par exemple, des investissements dans les routes, la bande passante, les systèmes d'électrification, les systèmes d'aqueduc et d'égout et de nombreuses autres infrastructures pourraient aussi être nécessaires.

SAC et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada travaillent actuellement avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis pour définir leurs besoins globaux en infrastructure, notamment en ce qui touche le logement. Les plans globaux d'infrastructure énonceront sans doute les investissements qui doivent être faits dans les infrastructures et les capacités pour remédier d'ici 2030 aux lacunes en matière de logement et d'infrastructure, ainsi que les besoins pour le fonctionnement et l'entretien.

Jusqu'à récemment, les Métis ont vécu la dépossession de leurs terres et la destruction de leurs demeures. Le gouvernement du Canada a reconnu cette réalité à la suite de l'annonce de fonds dans le budget de 2018 pour la Stratégie sur le logement de la Nation métisse. De plus, le gouvernement du Canada a de nouveau reconnu cette page d'histoire et a pris d'autres mesures pour y remédier en annonçant dans le budget de 2021 le Fonds d'infrastructure des communautés autochtones pour les Métis, soulignant le premier investissement axé sur les distinctions pour les infrastructures des Métis.

Les budgets de 2021 et de 2022 fournissent aux partenaires autonomes et signataires d'un traité moderne des contributions ponctuelles en capitaux qui peuvent servir pour la rénovation de logements existants et la construction de nouveaux logements. En outre, les partenaires autonomes et signataires d'un traité moderne disposent de la flexibilité pour affecter les contributions ponctuelles en capitaux du Canada là où les besoins sont les plus pressants dans leurs communautés.

Recommandation 11 : Que le gouvernement du Canada reconnaisse les établissements métis en tant qu'entités distinctes ayant des besoins propres en matière d'infrastructure et de logement, et que le gouvernement tienne compte de cette reconnaissance dans ses relations avec les établissements métis.

Le gouvernement du Canada reconnaît les besoins uniques des établissements métis en raison de leur emplacement sur des terres régies par les provinces, donc assujetties aux lois provinciales, et de l'absence d'une assiette fiscale ou d'autres possibilités économiques pour générer des revenus autonomes. RCAANC collabore avec le gouvernement de l'Alberta et le Conseil général des établissements métis pour établir des méthodes concrètes qui tiennent compte des compétences de chacun et reconnaissent l'urgence des besoins en matière d'infrastructure et de logement. Dans le budget de 2021, le Canada s'est engagé à verser 40 millions de dollars sur quatre ans pour répondre aux besoins en matière d'infrastructure, et 29 millions de dollars supplémentaires sur sept ans dans le cadre du budget de 2022 pour appuyer les besoins en matière de logement des membres des établissements métis.

Recommandation 12 : Que le gouvernement du Canada collabore avec les gouvernements métis qui ne sont pas inclus dans les modèles fondés sur les distinctions en vigueur, comme les établissements métis de l'Alberta et la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest, afin d'offrir un financement à long terme, stable, souple et prévisible pour le logement des Métis.

Le gouvernement du Canada travaille avec ses partenaires métis pour mieux répondre à leurs besoins en logement. Par conséquent, les établissements métis de l'Alberta et les Métis des Territoires du Nord-Ouest sont admissibles au Fonds d'infrastructure des communautés autochtones annoncé dans le budget de 2021 ainsi qu'aux investissements du budget de 2022 dans le logement autochtone. Cet investissement est une étape positive dans le processus pour combler les lacunes associées au logement chez les Métis des Territoires du Nord-Ouest et de l'Alberta.

Dans le passé, la plupart des communautés autochtones des Territoires du Nord-Ouest n'avaient pas accès à du financement pour les infrastructures ou le logement de la part du gouvernement du Canada. Par conséquent, ces communautés ne sont pas admissibles ou en mesure d'accéder aux programmes axés sur les distinctions en raison des critères exigeant que les communautés des Premières Nations soient situées dans une réserve et que les Métis soient affiliés au Ralliement national des Métis. Les fonds consacrés dans le budget de 2021 et le budget de 2022 aux communautés des Premières Nations et des Métis dans les Territoires du Nord-Ouest serviront à répondre à leurs besoins cruciaux en matière de logement et d'infrastructure en fonction de leurs propres priorités. Le budget de 2021 prévoyait 18 millions de dollars, et le budget de 2022 prévoyait 34 millions de dollars pour les communautés métisses des Territoires du Nord-Ouest sur une période de sept ans. Ces investissements s'ajoutent aux 29 millions de dollars sur sept ans consacrés aux priorités des établissements métis de l'Alberta en matière de logement. Ces investissements font partie des 190 millions de dollars consacrés aux Métis dans le budget de 2022 pour répondre aux besoins urgents en matière de logement, notamment des fonds particuliers pour les institutions et les

gouvernements des Métis au Canada.

Recommandation 13 : Que le gouvernement du Canada continue de collaborer avec des partenaires autochtones afin d'élaborer conjointement une stratégie de logement urbain, rural et nordique qui sera financée et administrée par des Autochtones pour les Autochtones et les organisations autochtones.

L'amélioration du logement autochtone est une priorité pour le gouvernement du Canada, car il s'agit d'un pas important vers la réconciliation et le bien-être des communautés.

Comme une première étape vers une stratégie plus large, le budget de 2022 prévoit 300 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, par l'intermédiaire de la SCHL pour élaborer conjointement et lancer une stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique avec les partenaires autochtones.

La mobilisation des partenaires autochtones pour l'élaboration de cette stratégie commencera à l'automne 2022 et aura lieu en deux phases. La phase 1 vise à répondre aux besoins immédiats, tandis que la phase 2 vise à élaborer conjointement et de façon concrète une stratégie à long terme.

Les investissements de la phase 1 pour répondre aux besoins immédiats en logement se feront en sollicitant des demandes sur une page Web publique auprès des fournisseurs de logements et de services ayant une clientèle autochtone, des clients de services aux Autochtones, des gouvernements et organisations autochtones, des provinces et des territoires, des municipalités, des organisations militantes ainsi que des personnes autochtones vivant en milieu urbain, rural ou nordique.

La phase 2 consistera en une série d'activités de mobilisation avec des partenaires externes qui seront organisées de la façon suivante :

1. Les organisations autochtones nationales et les gouvernements autochtones autonomes ou signataires d'un traité moderne seront invités à planifier des séances de mobilisation avec leurs membres. La SCHL soutiendra cette mobilisation en collaboration avec SAC et RCAANC.
2. Une coalition de fournisseurs de logements et de services aux Autochtones planifiera et dirigera une séance nationale et des séances régionales de style table ronde avec des Autochtones vivant en milieu urbain, rural ou nordique. La SCHL fournira à la coalition un soutien en matière de secrétariat.

La Stratégie nationale sur le logement accorde la priorité aux projets de logement autochtones et nordiques, mais des lacunes importantes demeurent pour ce qui est de répondre aux besoins liés au logement des Autochtones en milieu urbain, rural ou nordique.

Recommandation 14 : Que le gouvernement du Canada collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les gouvernements, communautés et organisations

autochtones afin d'examiner et d'améliorer les mécanismes de financement permettant de fournir un financement à long terme, stable, souple et prévisible pour le logement autochtone.

Le gouvernement travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et institutions autochtones, les provinces et les territoires ainsi que les administrations locales pour trouver des solutions novatrices et dirigées par les communautés afin d'améliorer l'offre de logements dès maintenant et dans les années à venir. Par l'intermédiaire de SAC, le gouvernement du Canada continue d'améliorer la portée et les résultats des mécanismes de financement existants dans les logements des réserves en soutenant les partenariats, la coordination et l'élaboration de stratégies de logement régionales avec les communautés autochtones, les organisations, les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres partenaires. En Colombie-Britannique, par exemple, SAC et BC Housing fournissent un soutien au logement avec la Nation Ktunaxa, la Bande indienne des Shuswap, la Columbia Basin Trust et le Conseil tribal Scw'xmx aux communautés du secteur de la vallée de Nicola et de Kootenay. En outre, un gestionnaire de projet, financé par SAC, servira de mentor et aidera à renforcer la capacité des communautés à planifier et à gérer les biens actuels, y compris les logements, ainsi qu'à obtenir de la formation grâce aux ressources de gestion des biens de BC Housing. En Ontario, SAC a aidé la Première Nation de Pikangikum avec ses initiatives Bail, Bed and Transition Home et Community Safe House-Hotel, dans le cadre de sa vision Community Safe Village, en collaboration avec le ministère du Procureur général de l'Ontario, la Police provinciale de l'Ontario et la Nation nishnawbe-aski, entre autres partenaires.

Pour ce qui est du logement communautaire relevant des gouvernements provinciaux et territoriaux, l'Initiative canadienne de logement communautaire fournit un financement prévisible et à long terme aux provinces et aux territoires grâce à des fonds fédéraux de 4,3 milliards de dollars. Ce financement est assujéti à des fonds de contrepartie de la part des provinces et des territoires dans le but de protéger, de rajeunir et d'augmenter les logements communautaires grâce à un soutien continu accordé aux fournisseurs de logement qui offrent des logements subventionnés aux Canadiens à faible revenu, y compris des logements dans le cadre de l'ancien Programme de logement des Autochtones en milieu urbain. Les Autochtones et les habitants du Nord profiteront aussi d'un montant supplémentaire de 300 millions de dollars octroyé par les territoires pour favoriser la construction de nouveaux logements et la réparation de logements abordables existants dans les communautés du Nord.

Le Canada continuera de discuter des mécanismes de financement du logement avec les gouvernements autochtones et territoriaux par l'intermédiaire des comités directeurs sur le logement récemment mis sur pied et du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord.

De plus, des fonds sont actuellement octroyés aux organisations inuites de revendications territoriales pour le logement et l'infrastructure conformément aux b de 2018, de 2021 (Fonds d'infrastructure des communautés autochtones) et de 2022, au moyen d'ententes de subvention flexibles. Il s'agit notamment d'ententes pluriannuelles dans la mesure du possible, et d'ententes de financement pour l'autonomie gouvernementale (dans le cas du

gouvernement du Nunatsiavut). La Stratégie de logement pour l'Inuit Nunangat exige de RCAANC qu'il assouplisse l'octroi des fonds destinés au logement afin de fournir plus de certitude aux partenaires inuits.

Un financement à long terme, stable, flexible et prévisible est essentiel pour améliorer l'accès au logement dans les communautés autochtones. Cet enjeu demeure une priorité absolue du gouvernement du Canada, qui maintient son engagement à répondre aux besoins de logement déterminés par ses partenaires autochtones pour leurs communautés.

Recommandation 15 : Que le gouvernement du Canada entreprenne un examen de tous les programmes et de tous les fonds destinés au logement autochtone afin de déterminer les secteurs où le financement pourrait être versé directement aux gouvernements, organisations et communautés autochtones, et qu'il en fasse rapport au Comité d'ici février 2023.

Le gouvernement du Canada travaille avec ses partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis pour mettre en œuvre des stratégies de logement distinctes qui appuieront leur vision de l'autodétermination et mèneront à de meilleurs résultats sociaux et économiques pour leurs communautés. Le Canada travaille à faire en sorte que les organisations autochtones partenaires participant aux Initiatives de transfert d'infrastructure puissent exercer un plein contrôle sur la conception, la prestation et la gestion des services. Depuis 2017, SAC soutient ses partenaires des Premières Nations pour qu'ils élaborent et mettent en œuvre des solutions d'infrastructure du début à la fin afin de favoriser l'atteinte de notre but commun, soit de transférer la responsabilité des programmes ministériels de logement et d'infrastructure communautaires aux organisations des Premières Nations. SAC soutient aussi ces partenaires pour veiller à ce que les modèles de prestation de services conçus par les Premières Nations répondent à leurs besoins tout en reconnaissant et en respectant le droit inhérent à l'autodétermination. Depuis 2017, le gouvernement du Canada fournit 108,9 millions de dollars sur 9 ans pour soutenir les activités de mobilisation et le renforcement des institutions associées au transfert des services de logement et d'infrastructure.

Les organisations admissibles au financement pour devenir partenaires dans le cadre des Initiatives de transfert d'infrastructure doivent avoir un mandat à cet égard des dirigeants ou communautés des Premières Nations de la région, ce qui permettra d'éventuelles économies d'échelle pour l'organisation et confirmera le degré d'intérêt. Les partenaires doivent aussi assurer la prestation de services d'infrastructure d'une certaine portée, ce qui servira de point de départ pour la mobilisation des communautés, des experts techniques et des dirigeants. La portée des services sera peaufinée tout au long du processus de mobilisation. En plus des travaux conjoints de mise en œuvre de la Stratégie sur le logement pour l'Inuit Nunangat, la Politique sur l'Inuit Nunangat, approuvée par les dirigeants inuits et le premier ministre en avril 2022, exige que le Canada travaille directement avec les Inuits pour améliorer toute politique ou tout programme fédéral qui touche les Inuits, y compris en ce qui concerne leur mise en œuvre. Afin d'atteindre de meilleurs résultats, les approches de financement direct déjà instaurées pour la mise en œuvre des investissements dans le logement et l'infrastructure

inuits seront étudiées. Les programmes de logement autodirigés sont à la base des investissements du gouvernement du Canada dans le logement inuit. Le gouvernement, par l'intermédiaire de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, continuera de travailler avec ses partenaires inuits pour faire avancer ce travail.

Le gouvernement agit également pour faire progresser les solutions de logement dirigées par les Métis dans leurs communautés. Les budgets de 2021 et de 2022 fournissent des fonds directement aux gouvernements territoriaux ainsi qu'aux communautés des Premières Nations et des Métis situées dans les Territoires du Nord-Ouest pour la réalisation de projets de logement et d'infrastructure. Ces fonds sont versés aux bénéficiaires au moyen de subventions et de contributions. En outre, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada soutient des programmes dirigés par les Métis qui visent à répondre aux besoins des Métis en matière de logement au moyen d'ententes de financement avec les organisations qui représentent les Métis.

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada fournit déjà des fonds directement à ses partenaires autonomes et signataires d'un traité moderne afin qu'ils administrent les logements. Les partenaires autonomes et signataires d'un traité moderne reçoivent la majorité de leurs fonds par la modification de leurs subventions financières. Ces subventions sont conçues pour maximiser l'autonomie des gouvernements autochtones dans la prise de décisions relatives aux dépenses conformément aux intérêts et aux besoins de leurs communautés. Lorsque de nouveaux fonds sont disponibles pour le logement, ils sont ajoutés aux subventions financières actuellement versées aux partenaires autonomes et signataires d'un traité moderne afin que les gouvernements autochtones soient capables d'administrer directement les solutions de logement pour leurs membres.

Dans le cadre de Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, le gouvernement fédéral verse des fonds directement aux communautés urbaines, nordiques, rurales et éloignées où il existe un grand nombre de personnes autochtones en situation d'itinérance, afin de les aider à répondre à leurs propres besoins et priorités.

Les fonds du volet pour l'itinérance chez les Autochtones sont fournis principalement à des organisations autochtones d'un bout à l'autre du Canada pour qu'elles fournissent de l'aide et des services culturellement appropriés aux Autochtones de toutes origines. Les fonds du volet pour des approches axées sur les distinctions favorisent l'élaboration conjointe d'initiatives avec les organisations nationales des Premières Nations, des Métis et des Inuits ainsi que leurs organisations membres affiliées, et avec les signataires d'un traité moderne comprenant des dispositions liées à la conception et/ou à la prestation de services sociaux.

Grâce à une collaboration étroite avec les partenaires autochtones, ces investissements vont non seulement contribuer à réduire les écarts sociaux et économiques, mais favoriseront aussi la reconnaissance et le respect du droit des peuples autochtones à l'autodétermination dans les domaines qui les touchent, comme le logement. Le gouvernement continuera aussi de s'acquitter de ses obligations en matière de rapports au Parlement et qu'il en fasse rapport au Comité d'ici février 2023.

Recommandation 16 : Que le gouvernement du Canada envisage des moyens d’offrir une plus grande proportion du financement pour le logement dans les réserves directement aux communautés des Premières Nations dans les Territoires du Nord-Ouest et qu’il travaille avec ses partenaires territoriaux pour s’assurer que les Premières Nations dans les réserves ont accès au financement fédéral pour le logement.

Le gouvernement du Canada reconnaît que les questions de transfert de responsabilités et de champs de compétence ont créé des défis pour les peuples autochtones dans les territoires.

Dans le budget de 2022, des fonds ont été réservés pour les Premières Nations dans les réserves des Territoires du Nord-Ouest afin de répondre à leurs besoins en logement, et seront administrés en partenariat avec SAC et RCAANC. Cet investissement a été communiqué aux Premières Nations touchées, qui travaillent actuellement à dresser des plans pour déterminer la meilleure façon d’affecter ces fonds.

Le Canada continuera de travailler avec ses partenaires territoriaux pour veiller à ce que les Premières Nations dans les réserves aient accès au financement fédéral destiné au logement, y compris par l’intermédiaire des actuels groupes de travail sur le logement avec le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest, qui sont dirigés par RCAANC.

Recommandation 17 : Que le gouvernement du Canada collabore avec les gouvernements, communautés et organisations autochtones pour examiner les obstacles, les exigences et les processus de demande pour tous les programmes de logement auxquels les organisations, communautés et gouvernements autochtones sont admissibles afin de s’assurer que ces programmes répondent aux besoins des peuples et communautés autochtones, et qu’il en fasse rapport au Comité d’ici février 2023, notamment sur les moyens d’assurer un accès équitable à la Stratégie nationale sur le logement.

Le gouvernement du Canada continue de travailler avec les communautés et organisations autochtones afin d’éliminer les obstacles, de satisfaire aux exigences et d’améliorer les processus de demande pour tous les programmes de logement afin que ces programmes répondent aux besoins des peuples et communautés autochtones. Plus précisément, les paramètres de financement ou les documents énonçant les exigences du Fonds pour le développement des capacités et l’innovation de SAC, ainsi que les volets de construction et de rénovation, aident les demandeurs à faire avancer la modernisation des logements dans les réserves et les priorités de la Stratégie nationale sur le logement et l’infrastructure connexe des Premières Nations. Les principales priorités énoncées dans la Stratégie, qui portent sur la transition à long terme de l’entretien, du contrôle et de la gestion des logements autochtones vers les gouvernements et organisations autochtones, sont notamment la gouvernance et la mise en œuvre, les fonds et les finances, les compétences et les capacités, ainsi que les séances d’information.

De plus, le programme de logement dans les réserves de SAC contribue à fournir des investissements prévisibles et à long terme dans des initiatives nationales et novatrices, y compris dans d’autres domaines comme les suivants : améliorer la gestion des logements par

les communautés et rendre possible le transfert de l'entretien et du contrôle; favoriser l'accès à des instruments financiers nouveaux ou améliorés pour aider les communautés à mettre en œuvre des projets et à profiter d'occasions d'investissement; et augmenter les investissements pour soutenir les groupes marginalisés et à terme éliminer l'écart socio-économique dans les réserves, grâce à la coordination et à l'intégration des programmes des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux.

Ces paramètres sont mis à jour régulièrement, des recommandations étant sollicitées par les employés de SAC à l'échelle nationale qui travaillent directement avec les Premières Nations et sont chargés de leur octroyer des fonds. Parmi les améliorations récemment apportées aux paramètres de financement, mentionnons la révision des critères d'admissibilité pour mentionner explicitement le logement aux fins de la réunification des familles dans le contexte des enfants des Premières Nations qui sont pris en charge; l'efficacité énergétique et l'adaptation au climat; ainsi que la mise à jour du prix unitaire maximal, c'est-à-dire le coût de construction estimé, qui varie pour chaque province et territoire et est ajusté en fonction de l'inflation, selon ce qui est déterminé par la SCHL pour chaque exercice. Soulignons également que SAC organisera des activités de mobilisation en 2022 pour faire progresser la création d'un document de paramètres portant sur le lotissement.

L'un des obstacles fréquents est un accès régulier à des conseils sur la gestion des logements, car les Premières Nations ne sont pas nécessairement toujours au courant des programmes auxquels elles sont admissibles. Pour combler cette lacune et améliorer la capacité des Premières Nations, SAC a octroyé des fonds pour des secrétariats au logement et des programmes de gestion à l'intention des demandeurs autochtones. Le Ministère travaille à organiser un financement permanent pour des gestionnaires de logements des Premières Nations.

Le gouvernement du Canada continue de travailler avec ses partenaires autochtones et les fournisseurs de logements dans le Nord afin d'améliorer l'accès à des logements abordables pour les Autochtones, y compris en milieu urbain, rural et nordique. Il existe aussi des programmes offerts à tous les Canadiens dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, y compris aux gouvernements, organisations et communautés autochtones. Dans toutes les initiatives de la Stratégie nationale sur le logement, la SCHL priorise les projets de logement autochtone afin de créer de nouveaux logements et de réparer les logements existants. Les spécialistes du logement de la SCHL d'un bout à l'autre du pays ont à cœur de bâtir de solides relations et de travailler avec les partenaires, communautés et organisations autochtones pour les aider à accéder à la Stratégie nationale sur le logement et à d'autres programmes de la SCHL.

La flexibilité du mécanisme de financement d'Affaires du Nord au sein de RCAANC permet aux partenaires des territoires de faire avancer immédiatement leurs projets de logement et d'infrastructure les plus pressants, et d'avoir la capacité de planifier des projets sur une période de plusieurs années. Le financement fourni par Affaires du Nord n'est pas basé sur des demandes.

Dans le cadre de la Stratégie de logement pour l'Inuit Nunangat, les investissements dans le logement qui sont axés sur les distinctions ne sont pas basés sur des demandes; les dirigeants inuits déterminent la répartition entre les régions des fonds récemment annoncés. Les Inuits mettent en œuvre les programmes de logement et les autres programmes connexes au moyen d'investissements axés sur les distinctions qui sont effectués par Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada en fonction des besoins déterminés par les Inuits, en prévoyant de la flexibilité pour adapter la mise en œuvre selon les besoins. Les ministères travaillent à l'interne pour améliorer l'accès aux programmes de logement fédéraux.

Une approche élaborée autrement que conjointement avec les Métis ne pourra pas être suffisamment adaptée à leurs besoins particuliers et ne concordera pas avec l'engagement d'une approche de nation à nation.

Infrastructure Canada, dans le cadre du programme Vers un chez-soi, est déterminé à renforcer sa relation avec les partenaires autochtones et à faciliter les discussions pour veiller à ce que le programme réponde aux besoins des peuples et communautés autochtones. Des représentants d'Infrastructure Canada travaillent régulièrement avec les bénéficiaires de fonds autochtones dans tous les volets pour réduire les obstacles qui nuisent à l'accès aux fonds et pour peaufiner les processus afin que les peuples autochtones aient un accès équitable aux fonds destinés à la lutte contre l'itinérance.

Ressources naturelles Canada travaille également avec les communautés autochtones pour réduire les obstacles qui nuisent à l'accès aux fonds ainsi que les exigences des processus de demande associés à la Subvention canadienne pour des maisons plus vertes pour les peuples autochtones. Mentionnons notamment une tranche de 10 p. cent des fonds destinés à la subvention qui est réservée aux participants autochtones; une approche flexible à l'égard de l'admissibilité des bénéficiaires; une équipe chargée de soutenir la mobilisation des Autochtones; un accès à du financement à l'échelle de la communauté et/ou pour une mise en œuvre conjointe au moyen d'un formulaire de demande facile à remplir; des gabarits pour transférer les connaissances apprises; et la conception d'ententes financières flexibles qui répondent aux besoins de ces communautés.

Le gouvernement du Canada est résolu à éliminer les obstacles au sein des programmes de financement existants et à travailler avec ses partenaires autochtones pour permettre un accès plus facile aux formes d'aide pour le logement et rendra compte au comité de ses progrès dans les délais impartis. Les ministères exercent déjà un leadership dans ce domaine et continueront d'améliorer les programmes existants en fonction des besoins en matière de logement des organisations, communautés et gouvernements autochtones.

Recommandation 18 : Qu'afin d'atteindre l'objectif de combler les lacunes en matière d'infrastructures dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis d'ici 2030, tel que mentionné dans la lettre de mandat de la ministre des Services aux Autochtones, le gouvernement fédéral revise sa stratégie d'investissement en matière de logement étant donné qu'elle n'atteindra pas sa cible dans les temps voulus, au rythme actuel où elle est menée. Qu'il fournisse d'ici février 2023 un plan détaillé des

investissements projetés de 2022 à 2030 pour combler ces lacunes.

Le gouvernement du Canada demeure résolu à collaborer avec les communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis afin de continuer à effectuer des investissements immédiats et à long terme à l'appui des travaux en cours qui visent à combler les lacunes en matière d'infrastructure d'ici 2030, notamment en accélérant les investissements dans les logements pour les Autochtones. Cet engagement est énoncé dans des lettres de mandat ministériel et renvoie aux travaux menés par le gouvernement pour faire avancer la concrétisation progressive du droit à un logement convenable et mettre pleinement en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Dans l'Énoncé économique de l'automne 2020, le gouvernement du Canada a proposé d'investir 25,9 millions de dollars en 2020-2021 afin d'accélérer son engagement qui consiste à combler, sur dix ans, les lacunes en matière d'infrastructure dans les communautés autochtones en appuyant l'élaboration conjointe de plans d'infrastructure avec les partenaires autochtones, ce qui préparera le terrain pour la satisfaction de besoins essentiels dans des communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis. Cette somme fait partie des 2,7 milliards de dollars que le gouvernement a investis dans la construction, la rénovation et la modernisation de logements dans des communautés autochtones depuis 2016. En outre, le budget de 2022 prévoit le versement de 4 milliards de dollars supplémentaires sur sept ans, à compter de 2022-2023, afin d'accélérer les travaux qui visent à combler les lacunes en matière de logement dans les communautés autochtones, notamment 2,4 milliards de dollars pour le logement dans les réserves; 565 millions de dollars pour le logement dans les communautés des Premières Nations autonomes et titulaires de droits issus de traités modernes; 845 millions de dollars pour le logement dans les communautés inuites; 190 millions de dollars pour le logement dans les communautés métisses.

Le gouvernement du Canada collabore actuellement avec l'Assemblée des Premières Nations, Inuit Tapiriit Kanatami, le Ralliement national des Métis, des Premières Nations autonomes et titulaires de droits issus de traités modernes ainsi que d'autres partenaires autochtones à l'échelle nationale à l'amélioration de ses plans d'investissement dans le logement et vise à rendre compte des progrès accomplis d'ici février 2023.

Grâce à l'étroite collaboration avec les partenaires autochtones, ces investissements permettront de réaliser des progrès considérables sur la voie de l'autodétermination et la santé, la sécurité et la prospérité des communautés autochtones.

Recommandation 19 : Que le gouvernement du Canada travaille avec les organisations et les communautés autochtones, ainsi qu'avec les partenaires provinciaux et territoriaux concernés, afin d'explorer des moyens de soutenir un accès à la propriété adapté aux besoins des communautés autochtones.

Et

Recommandation 20 : Que le gouvernement du Canada tienne des consultations sur le logement du marché et la propriété privée dans les réserves, et qu'il mobilise les intervenants qui ont mis en œuvre des systèmes de gestion autonome et de propriété privée sur leurs terres, comme les Cris de la Baie James et le gouvernement Nisga'a Lisims.

Par le biais de la SCHL, de RCAANC ainsi que de SAC, le gouvernement du Canada collabore avec des partenaires autochtones à l'exploration de nouvelles options de financement pour les maisons dans les communautés autochtones, ce qui favorisera l'accès à la propriété.

Pour soutenir l'accès au financement et à la propriété, la SCHL tire parti de ses produits existants d'assurance prêt hypothécaire et examine des possibilités futures afin de mieux répondre aux besoins des communautés et de diversifier les possibilités économiques. Plus précisément, la SCHL a élargi les types de garanties de prêt offerts pour les projets de logement sur les terres des Premières Nations, ce qui accroît les options pour l'accès à la propriété dans les réserves. En acceptant quatre types supplémentaires de garanties pour les projets sur les terres des Premières Nations, elle espère mieux répondre à la demande de logements et faciliter la mise en œuvre de nombreux programmes de financement de la SCHL et de la Stratégie nationale sur le logement. Qui plus est, la SCHL collabore avec des partenaires autochtones afin de déterminer la façon dont des programmes actuels de logement dans les réserves, comme le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations (FLMPN), plus d'autres, peuvent être modifiés en vue d'atteindre des résultats améliorés et durables et de permettre une transition vers la responsabilité, le contrôle et la gestion du logement par les Premières Nations. Le FLMPN favorise l'augmentation du nombre de logements du marché dans les communautés des Premières Nations. Depuis son lancement en mars 2008, ce fonds autonome est passé de 300 à plus de 370 millions de dollars et, en date du 31 décembre 2021, il avait garanti 501 logements. Le Conseil des fiduciaires du FLMPN mène l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre de réformes pour rendre le Fonds plus autonome et plus adapté aux besoins des Premières Nations en matière de logement.

Le gouvernement du Canada a favorisé l'accès à la propriété privée dans les réserves par le biais de garanties d'emprunt ministérielles (GEM) depuis 1966. L'SAC fournit des garanties d'emprunt ministérielles aux emprunteurs autochtones afin de les aider à obtenir un prêt. La SCHL fournit environ 80 pour cent de ces prêts et 20 pour cent sont fournis par d'autres institutions de prêt. Le pouvoir d'émettre des garanties d'emprunt ministérielles pour le logement dans les réserves est actuellement délégué par le ministre de l'SAC.

Le gouvernement du Canada s'est également engagé à faciliter le transfert des responsabilités, notamment dans le domaine du logement, aux Premières Nations et à leurs organisations. À l'appui de cet objectif, la SCHL et SAC nouent un dialogue avec les partenaires prêteurs et continuent d'explorer des occasions de collaboration concernant les options de financement dans l'ensemble du continuum du logement. Par exemple, ils ont soutenu l'élaboration et le développement d'un modèle de la Société d'épargne des Autochtones du Canada (SEDAC), qui collabore avec les membres et les communautés des Premières Nations pour répondre aux besoins en matière de logement dans les réserves. Par le biais d'un processus itératif visant à

comblent les lacunes en matière d'infrastructures essentielles d'ici 2030, SAC tirera parti des fonds du budget de 2022 pour soutenir l'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF) et la SEDAC à établir un réseau national d'intermédiaires financiers autochtones fondé sur ce modèle couronné de succès. Les intermédiaires feront avancer le logement du marché et l'accès à la propriété dans les réserves en aidant les Premières Nations à réformer les systèmes, les attentes et les politiques en matière de logement communautaire ainsi que les régimes des titres de propriété (p. ex. des terres, des infrastructures), à accéder à des options de financement abordables pour les logements et, au bout du compte, à émettre des politiques par le biais d'un instrument de garantie national. Cette approche s'appuiera sur la vaste expérience et les connaissances approfondies de l'ANSAF et sur son réseau d'institutions financières autochtones pour stimuler l'élaboration de mécanismes de financement du logement détenus et contrôlés localement et adaptés aux besoins des Premières Nations dans les réserves.

Les traités modernes fournissent l'espace juridique nécessaire aux gouvernements autochtones pour soutenir l'accession à la propriété dans leurs communautés. Le gouvernement de la Nation crie et le gouvernement Nisga'a Lisims ne détiennent plus de terres de réserve au titre de la *Loi sur les Indiens* et peuvent adopter des lois qui permettent l'accès à la propriété privée dans leurs communautés. Cependant, les traités modernes demeurent le principal mécanisme d'établissement de la propriété privée dans les communautés sur les anciennes terres de réserve.

Les partenaires autochtones ont indiqué qu'ils souhaitent un accès accru à la propriété ou de nouvelles options de financement dans leurs communautés. Le gouvernement du Canada collabore avec eux pour atteindre cet objectif dans le cadre des trois stratégies de logement élaborées conjointement et fondées sur les distinctions.

Des organisations inuites de revendication territoriale ont collaboré, à différents niveaux, avec des partenaires provinciaux et territoriaux à la gestion de logements dans l'Inuit Nunangat et à l'exécution de programmes connexes. Des investissements fondés sur les distinctions ont encouragé les partenariats menés par les Inuit à l'échelle provinciale et territoriale, ce qui a entraîné une fourniture de logements plus efficace.

Les fonds accordés aux gouvernements des territoires tiennent compte de leurs besoins en matière de logement social. Toutefois, des organisations métisses des Territoires du Nord-Ouest ont indiqué qu'elles mèneront des évaluations des besoins en matière de logement de leurs membres (il s'agira d'un élément clé de leurs plans de mise en œuvre généraux des investissements en infrastructure prévus dans le budget de 2021). D'après les consultations tenues auprès des Métis des Territoires du Nord-Ouest jusqu'à présent, RCAANC s'attend à ce que leurs priorités comprennent des programmes d'accès à la propriété, des mesures à l'égard du surpeuplement, des logements pour les aînés, des refuges pour combattre l'itinérance et des immeubles communautaires multifonctionnels qui servent à toute la communauté.

Les partenaires autochtones continuent de faire savoir qu'ils sont intéressés par l'augmentation des options de logement abordable par le biais d'approches fondées sur les distinctions. Les

traités modernes offrent aux gouvernements autochtones un cadre juridique à l'appui de l'accès à la propriété dans leurs communautés. Les partenaires autochtones souhaitent accroître les options de logement abordable grâce à des approches fondées sur les distinctions. De plus, plusieurs partenaires des traités modernes ont adopté des lois qui permettent l'accès à la propriété privée dans leurs communautés. Dans ces communautés, les gouvernements autochtones offrent souvent diverses subventions destinées aux propriétaires et aux constructeurs de logements pour compléter la capacité fiscale de leurs membres à construire des logements privés sur les terres visées par les ententes.

La Stratégie de la Nation métisse pour le logement peut servir d'exemple comme un exemple d'une approche fondée sur les distinctions, comme l'accession à la propriété. Augmenter l'accès à la propriété constituait l'un des objectifs définis conjointement et établis dans l'accord auxiliaire sur le logement conclu par le Canada et la Nation métisse. Par conséquent, les modalités des programmes de logement des Métis appuient cet objectif, notamment par l'intermédiaire de programmes de construction de logements, d'achat et d'aide à la mise de fonds, comme il est décrit dans le Programme de contribution de l'interlocuteur fédéral.

Le gouvernement du Canada continuera d'appuyer le transfert des responsabilités aux partenaires autochtones, qui sont les plus aptes à déterminer et à mettre en œuvre des stratégies concernant les options de financement et l'accès à la propriété.

Conclusion

Le gouvernement remercie le Comité pour son travail à cet égard et réitère qu'il accepte l'ensemble de ses recommandations. Il reconnaît également les contributions importantes de toutes les personnes qui ont comparu devant le Comité et offert leur témoignage. De pair avec ses partenaires autochtones, le gouvernement entend soutenir les efforts des Autochtones pour améliorer la résilience de leurs communautés et œuvrer de concert pour atténuer les conséquences de la pénurie de logements sur les Autochtones.